

PIERRE LE PEILLET

Préface du général Siilasvuo

LES BÉRETS BLEUS DE L'ONU

à travers 40 ans
de conflit israélo-arabe



ÉDITIONS FRANCE - EMPIRE

PIERRE LE PELLET (45145)

676201

LES BÉRETS BLEUS DE L'ONU

355
78

à travers
40 LES BÉRETS BLEUS
DE L'ONU

PRÉFACE

du général SILLASVUO

Coordonnateur en chef des missions
de maintien de la paix des Nations
unies au Moyen-Orient de 1975 à 1978.

PRIX NOBEL DE LA PAIX

8° G

1988

24760

ÉDITIONS FRANCE-EMPIRE

68, rue Jean-Jacques-Rousseau 75001 Paris

LES BARRIERS BLEUES
DE FOND

20-00

PRIX NOBEL DE LA PAIX

1988



DL-02021989-03924
L'Asie du Sud-Est
Publié par l'ONUST à Jérusalem (le 15 février-mars 1986)
PIERRE/LE PEILLET (451499)

676701

LES BÉRETS BLEUS DE L'ONU

355

~~77~~

à travers
40 ans de conflit israélo-arabe

morts au Moyen-Orient
depuis 1948
pour la cause de la paix
et
PRÉFACE
du général SIILASVUO


Joseph QUERU
Pierre JEANNEL
Pierre SEROT
André ROMATET
Géorges BANSE
Gérard DOGNIAUX

Coordonnateur en chef des missions
de maintien de la paix des Nations
unies au Moyen-Orient de 1975 à 1979.

© Éditions France-Empire, 1988.
Tous droits de traduction, de reproduction
et de distribution réservés pour tous les pays.

ÉDITIONS FRANCE-EMPIRE

68, rue Jean-Jacques-Rousseau 75001 Paris



DL-02031989-03924

La photographie de couverture provient du magazine *UNTSO News*
publié par l'ONUST à Jérusalem (n° de février-mars 1986)



LES BÉRETS BLEUS
DE L'ONU

à travers
40 ans de conflit israélo-arabe

PREFACE
du général S.H. AZEVEDO
Coordonnateur en chef des opérations
de maintien de la paix de l'ONU
dans un règlement de 1978-1979

© Éditions France-Empire, 1988.

Tous droits de traduction, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous les pays.

IMPRIMÉ EN FRANCE



SOMMAIRE*

Préface par le général S. Je dédie ce livre	11
Avant-propos	12
Introduction	17
à tous les militaires français morts au Moyen-Orient depuis 1948 pour la cause de la paix et particulièrement aux officiers observateurs qui sont tombés au service des Nations unies :	
I. Les prémices du conflit israélo-arabe (1917-1948)	23
II. Les débuts de l'ONUST (1948-1956)	43
III. L'affaire de Suez (1956)	89
IV. L'ONUST à Pérouse et à GONUL (1956-1967)	80
René de LABARRIÈRE Joseph QUERU Pierre JEANNEL Pierre SEROT André ROMATET Georges BANSE Gérard DOGNIAUX	
I. La guerre des Six Jours (5 au 10 juin 1967)	127
II. « Pax Israëliten » (1967-1973)	140
III. Du béret au casque bleu, l'ONUST de 1967 à 1973	160
IV. La guerre d'octobre (6 au 24 octobre 1973)	212
V. L'ONUST de la guerre d'Octobre aux opérations de désengagements (1973-1975)	293

* Une table des matières détaillée figure à la fin de l'ouvrage.

DL-02031989-03924

La photographie de couverture provient du magazine *UNTSO News*
publié par l'ONU (1 à Jérusalem le 10 mai 1988)

Je dédie ce livre
à tous les militaires français
morts au Moyen-Orient
depuis 1948
pour la cause de la paix
et particulièrement
aux officiers observateurs
qui sont tombés
au service des Nations unies.

René de LABARRIÈRE

Joseph QUERU

Pierre JEANNEL

Pierre SERTOT

André ROMATET

Georges BANSE

Gérard DOGNIAUX

© Éditions France-Empire, 1988.

Tous droits de reproduction
et de traduction réservés pour tous les pays.

EDITIONS FRANCE-EMPIRE

SOMMAIRE *

Préface par le général Siilasvuo.....	11
Avant-propos.....	13
Introduction.....	17

PREMIÈRE PARTIE

LES CHAMPIONS DE LA TRÊVE

(1948-1967)

I. Les prémices du conflit israélo-arabe (1917-1948).....	23
II. Les débuts de l'ONUST (1949-1956).....	41
III. L'affaire de Suez (octobre 1956).....	69
IV. L'ONUST à l'époque de la FUNU I et du GONUL (1956-1967).....	80

DEUXIÈME PARTIE

LES HÉROS DU CANAL

(1967-1974)

I. La guerre des Six Jours (5 au 10 juin 1967).....	127
II. « Pax Israelica » (1967-1973).....	140
III. Du béret au casque bleu, l'ONUST de 1967 à 1973.....	160
IV. La guerre d'octobre (6 au 24 octobre 1973).....	272
V. L'ONUST de la guerre d'Octobre aux opérations de désengagements (1973-1975).....	293

* Une table des matières détaillée figure à la fin de l'ouvrage.

TROISIÈME PARTIE

LES MARTYRS DU LIBAN
(1974 à nos jours)

I. Paix sur le front égyptien (1974-1982).....	349
II. Le Liban déchiré et envahi (de l'ONUST à la FINUL)....	387
III. Enfin, la FINUL.....	449
IV. L'échec des forces de paix au Liban.....	516
V. L'ONUST aujourd'hui.....	699

CONCLUSION

1. L'ONU et le conflit israélo-arabe.....	743
2. Quel avenir pour le Proche-Orient?.....	749

PREMIÈRE PARTIE

LES CHAMPIONS DE LA TRÊVE
(1948-1967)

I. Les promesses du conflit israélo-arabe (1917-1948).....	23
II. Les débuts de l'ONUST (1949-1956).....	41
III. L'affaire de Suez (octobre 1956).....	69
IV. L'ONUST à l'époque de la FINUL I et du GONUL (1956-1967).....	80

DEUXIÈME PARTIE

LES HÉROS DU CANAL
(1967-1974)

I. La guerre des six jours (5 au 10 juin 1967).....	127
II. « Pax israelica » (1967-1973).....	140
III. Du bétet au casque bleu, l'ONUST de 1967 à 1973.....	160
IV. La guerre d'octobre (6 au 24 octobre 1973).....	272
V. L'ONUST de la guerre d'octobre aux opérations de désengagement (1973-1975).....	283



Général Ensio Siilasvuo

Helsinki, le 13 février 1987.

Mon Général,

Je salue avec grand plaisir la publication de l'histoire des Observateurs militaires des Nations unies au Moyen-Orient. Par leur performance, souvent couronnée de succès, ils ont mérité que la première présentation de l'histoire détaillée de leur organisation, l'ONUST, et la description de leur vie quotidienne depuis quarante ans, voie enfin le jour.

J'exprime ma satisfaction avec d'autant plus de raison que l'auteur du livre, le général Le Peillet, connaît profondément la région et le conflit israélo-arabe. Il a travaillé à mes côtés, pendant l'hiver 1967-1968, pour l'implantation de nouveaux postes d'observation sur le canal de Suez. Je l'ai revu en 1978 et 1979 à Beyrouth alors qu'il était Attaché des Forces armées. A mon avis, le général Le Peillet est fait pour être l'historien de l'ONUST.

Les idées suivantes peuvent être sorties de l'ouvrage :

Les Observateurs ont éprouvé les plus grandes difficultés à remplir leur mission. Ils ont été soumis fréquemment à des conditions de travail pénibles, humiliantes ou dangereuses. C'est peut-être sur le canal de Suez, de 1967 à 1970, que le service était plus frustrant et exigeant que jamais.

Ces officiers non armés ont néanmoins réussi à accomplir leur mission grâce à leur dévouement à la cause internationale, à leur impartialité et à leur courage. Comme base de leur solidarité, on trouve chez ces militaires appartenant aujourd'hui à 17 nations différentes un véritable esprit de corps.

En écrivant cette lettre-préface pour un livre français, je pense surtout aux nombreux officiers français qui ont servi sous mes ordres au Moyen-Orient. J'ai appris à les connaître comme des militaires compétents et courageux, dignes des vaillantes traditions militaires de la France. Ils ont joué un rôle considérable dans le succès de l'ONUST.

En dépit de nombreux obstacles, les Observateurs ont accompli une

tâche utile pour la cause de la paix. Ils ont agi en tant que médiateurs entre les parties et, en cas d'incidents, ils ont essayé de restaurer la paix. Quand les conditions étaient favorables ils ont pu maintenir le calme; mais même quand ils n'ont pas réussi dans leurs efforts, leurs rapports sur la situation ont été pour le secrétaire général de l'ONU la seule source sûre d'information. Enfin, les Observateurs ont contribué à la mise sur pied rapide des diverses forces de maintien de la paix créées au Moyen-Orient depuis 1956.

Je ne vois pas une solution rapide du conflit israélo-arabe. En conséquence, la présence de l'ONUST sera indispensable aussi dans l'avenir. Dans le sens politique, l'ONUST demeure toujours très important, et cela pour trois raisons: d'abord, sa présence au Moyen-Orient n'est pas limitée dans le temps; autrement dit, le Conseil de Sécurité n'a pas besoin de prolonger son mandat tous les six mois comme dans le cas des forces armées. Deuxièmement, l'ONUST n'a pas de limites géographiques comme en ont les forces armées; elle couvre tous les cinq pays de la région. Troisièmement, les Observateurs ne viennent pas uniquement de petits ou moyens pays, mais y participent également trois des Membres permanents du Conseil de Sécurité: les États-Unis, la France et l'Union soviétique.

Fidèlement votre

Ennio Vilasovoy

AVANT-PROPOS

C'est au cours de l'hiver 1977-1978 que je conçus l'idée d'écrire ce livre. Je me trouvais à Beyrouth et je venais apprendre que quatre officiers de l'ONUST avaient été découverts, dans leur poste d'observation frontalier, ligotés et bâillonnés. Je me doutais que cette révoltante exaction, qui n'était que la dernière en date d'une longue série, passerait inaperçue de l'opinion mondiale, notamment de celle de mon pays, qui détachait pourtant vingt-cinq officiers dans cette organisation.

Je me suis alors engagé, vis-à-vis de moi-même, à révéler un jour, sans ambages, les conditions dans lesquelles ces officiers observateurs en béret bleu accomplissent la mission dont ils ont été investis par le Conseil de Sécurité des Nations unies. Je me suis promis de faire connaître, en même temps que le rôle éminemment positif qu'ils jouent au Moyen-Orient depuis 1948, les obstacles, parfois inouïs, qui ont été fréquemment opposés à l'exécution de leur mission. Ce livre rend essentiellement un hommage à ces officiers qui, évoluant dans des régions où il est presque indécent de circuler sans armes, ne sont armés eux-mêmes, selon la belle formule de Dag Hammarskjöld, « que de l'autorité morale de l'ONU, de leur courage et de leur résolution ».

C'est l'histoire de ces officiers (ils sont plusieurs milliers, dont plusieurs centaines de Français, à s'être succédé à l'ONUST en quarante ans) que j'ai entrepris d'écrire. J'ai voulu peindre la vie des observateurs sous tous ses aspects : travail quotidien, loisirs, drames, joies..., et raconter une partie de leurs aventures et de leurs mésaventures. J'ai essayé de montrer leur éblouissement – source de bien des vocations – lors de leur découverte du Moyen-Orient, l'intérêt passionné – mais toujours empreint d'une volonté opiniâtre d'objectivité – qu'ils apportent à l'accomplissement de leur mission de paix, la satisfaction professionnelle qu'ils éprouvent à se frotter à des officiers d'autres nationalités, leur fierté, enfin, de se trouver à l'un de ces endroits où l'on voit l'Histoire s'accomplir et où même parfois, dans un fracas de chenilles et d'éclatements d'obus, on sent basculer le destin d'une nation. J'ai tenté également, en m'attardant sur quelques figures d'officiers, de montrer quels types d'hommes sont attirés par cette

aventure. Chemin faisant, j'ai découvert, avec plaisir, des personnages parfois pittoresques, souvent hors du commun, toujours attachants, que j'ai voulu faire connaître à mes lecteurs.

L'entreprise m'a mené plus loin que je ne l'escomptais, car il m'a bien fallu, pour rendre mon récit intelligible, le situer dans le cadre général du conflit israélo-arabe et donc en rappeler les nombreux développements.

De plus, je n'ai pu éviter d'évoquer au passage – de façon substantielle bien que marginale – les forces (internationales ou multinationales) de maintien de la paix, qui ont été engagées au Moyen-Orient depuis 1956. L'activité des observateurs de l'ONUST se trouve souvent liée à celle de ces forces, quand elle n'y est pas tout à fait intégrée, comme c'est le cas actuellement avec la FINUL, au Liban, et la FNUOD, dans le Golan. De même, il m'a paru difficile de ne pas faire une large mention des observateurs français, qui ont été envoyés à Beyrouth entre 1984 et 1986 (les « Casques Blancs ») et dont le rôle était complémentaire de celui des « Bérets Bleus ».

Il résulte de tout cela un ouvrage assez différent de celui que j'avais projeté initialement d'écrire. On peut y trouver, en fait, la matière de trois livres distincts, qui seraient :

- une relation (historique) du conflit israélo-arabe et de la guerre du Liban;
- une description (critique) des forces de maintien de la paix;
- un récit (souvent anecdotique) des activités des observateurs de l'ONUST.

Puisse cet ouvrage, en dépit de ce mélange des genres – qui risque de provoquer des grincements de dents chez les spécialistes du Moyen-Orient (historiens et analystes) – ou, au contraire, pour cette raison, exciter l'attention du lecteur et l'amener à une réflexion utile sur les possibilités et les limites d'une action des Nations unies pour circonscrire et apaiser un conflit, à défaut de pouvoir en extirper les causes.

Puisse-t-il également persuader les puissances et les organisations concernées de la nécessité d'accorder un plus grand respect à la personne et à l'honneur de ces représentants des Nations unies.

Si, enfin, ce livre peut être utile – ne serait-ce que comme une sorte de manuel de « savoir survivre » – à des officiers (ou à toute autre personne) se destinant à exercer une activité dans les régions agitées du Moyen-Orient, je serais tout à fait récompensé du travail qu'il m'a demandé.

Remerciements :

Je remercie vivement toutes les personnes qui m'ont apporté leur concours pour réunir les éléments nécessaires à la rédaction de ce livre et particulièrement les nombreux officiers français qui, ayant servi au Proche-Orient, m'ont apporté leurs témoignages.

Je remercie aussi le général Callaghan et les officiers de son état-

major pour l'accueil qu'ils m'ont réservé en leur QG de Jérusalem au mois de mai 1986 et pour les facilités qu'ils m'ont accordées pour compléter mon information.

J'exprime également ma vive reconnaissance au général Ensio Siilasvuo, ancien chef d'état-major de l'ONUST et ancien coordonnateur en chef des opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient, pour avoir accepté de préfacer ce livre, m'accordant, à priori, une confiance dont j'espère avoir été digne.

Je remercie enfin mon fils Yves et mes filles Sophie et Odile de l'aide qu'ils m'ont apportée dans la composition de cet ouvrage.

INTRODUCTION

Associations :

L'attention des lecteurs de ce livre est attirée sur l'existence de deux associations, récemment créées :

– « *L'Association des anciens observateurs des Nations unies* » (AAOMNU) – Siège social :

159, rue Blomet
75015 PARIS

– « *Les Anciens des missions extérieures* » (AME) regroupant les anciens du Levant, de la FINUL, de la FMI et de la FMSB. Cette association, qui a été fondée par Laurent Attar – Bayrou (ancien de la FINUL), a son siège social :

178, rue Garibaldi
69003 LYON

regroupement de la région de Jérusalem. Les Bérousiennes d'Orient ont été créées par un décret du 15 mars 1945. Elles ont pour but de rassembler les Bérousiennes d'Orient et de leur offrir un cadre de vie et de travail. Elles ont été créées par un décret du 15 mars 1945. Elles ont pour but de rassembler les Bérousiennes d'Orient et de leur offrir un cadre de vie et de travail.

Le 15 mars 1945, un décret a été pris par le Gouvernement français pour créer les Bérousiennes d'Orient. Ces Bérousiennes d'Orient ont été créées par un décret du 15 mars 1945. Elles ont pour but de rassembler les Bérousiennes d'Orient et de leur offrir un cadre de vie et de travail.

Les Bérousiennes d'Orient ont été créées par un décret du 15 mars 1945. Elles ont pour but de rassembler les Bérousiennes d'Orient et de leur offrir un cadre de vie et de travail.

Les Bérousiennes d'Orient ont été créées par un décret du 15 mars 1945. Elles ont pour but de rassembler les Bérousiennes d'Orient et de leur offrir un cadre de vie et de travail.

Les Bérousiennes d'Orient ont été créées par un décret du 15 mars 1945. Elles ont pour but de rassembler les Bérousiennes d'Orient et de leur offrir un cadre de vie et de travail.

Les Bérousiennes d'Orient ont été créées par un décret du 15 mars 1945. Elles ont pour but de rassembler les Bérousiennes d'Orient et de leur offrir un cadre de vie et de travail.

Les Bérousiennes d'Orient ont été créées par un décret du 15 mars 1945. Elles ont pour but de rassembler les Bérousiennes d'Orient et de leur offrir un cadre de vie et de travail.

Remerciements

Je remercie vivement toutes les personnes qui m'ont apporté leur concours pour réunir les éléments nécessaires à la rédaction de ce livre et particulièrement les nombreux officiers français qui, ayant servi au Proche-Orient, m'ont apporté leurs témoignages.

Je remercie aussi le général Callaghan et les officiers de son état-

INTRODUCTION

« Arrière, les canons ! » s'écriait à Genève en 1929 le brave Aristide Briand, instigateur, avec l'Américain Kellog, du célèbre pacte signé par 57 pays et mettant la guerre hors la loi. Aucune sanction n'ayant été prévue par la Société des Nations, ce pacte eut le sort que l'on sait. Lorsque la Seconde Guerre mondiale eut amené un nouveau tribut de trente-huit millions de morts, les responsables des nations jugèrent qu'il était temps de mettre un holà à la folie humaine.

La Charte des Nations unies signée à San Francisco le 26 juin 1945 par les représentants de 51 pays institua ainsi un système de sécurité collective. Celui-ci prévoit, pour la première fois, la prise de sanctions, économiques et militaires, contre un État reconnu coupable d'agression. Le chapitre VII de la Charte est consacré aux actions à mener « en cas de menaces contre la paix, de rupture de la paix et d'actes d'agression ». L'article 42 donne au Conseil de Sécurité le droit d'« entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales ». Les forces armées nécessaires seront fournies par les États membres conformément à « des accords spéciaux » (article 43) tandis qu'un Comité d'état-major composé des « chefs d'état-major des membres permanents du Conseil de Sécurité » est « chargé de conseiller et d'assister le Conseil de Sécurité » (article 47).

Malheureusement, ce système de sécurité collective – si l'on excepte l'intervention en Corée, très particulière ¹ – ne put jamais être mis en œuvre. Les accords spéciaux ne purent être négociés, en raison des divergences apparues entre les positions américaine et soviétique – notamment sur la dimension et la localisation de la force à mettre à la disposition du Conseil de Sécurité. Quant au Comité d'état-major, il n'eut guère qu'une existence nominale ². Dès le mois de juillet 1947,

1. « Je n'avais aucun lien direct avec les Nations unies », déclara le général Mac Arthur, commandant en chef des troupes de l'ONU en Corée.

2. Le Comité d'état-major continue de nos jours de se réunir périodiquement, au niveau des attachés militaires des cinq puissances. Mais on n'y discute guère que de la

le Conseil de Sécurité admit qu'il n'était pas possible d'arriver à un accord sur la constitution d'une armée internationale. « C'est donc, en conclut P.M. Martin, tout le système de coercition militaire du chapitre VII qui se révèle caduc : la sécurité collective a fait long feu. En cas de conflit, on ne peut compter sur l'armée des Nations unies. Et, compte tenu du droit de veto, il est même difficile d'espérer une décision du Conseil de Sécurité. » D'autant plus, que « chaque membre permanent du Conseil de Sécurité a [lui-même] été agresseur ³ ».

Dès lors, « les changements qui sont intervenus dans le monde depuis la fin du XIX^e siècle [n'ayant] profondément altéré ni les structures mentales ni les politiques militaires [et] la multiplication du nombre des États à partir des années soixante [ayant] seulement multiplié le nombre des armées nationales ⁴ », le pire était de nouveau à craindre. Pas pour les grandes puissances, toutefois, l'apparition, puis le développement de l'armée nucléaire ayant créé un équilibre de la terreur menant à une coexistence pacifique entre l'Est et l'Ouest. En revanche un grand nombre de conflits armés (une centaine depuis 1945, causant de quinze à vingt millions de morts) éclatèrent dans le tiers monde, sans que puissent fonctionner les mécanismes de sécurité collective de la Charte.

C'est ainsi qu'apparut, comme un pis-aller, le concept de « maintien de la paix » qui diffère profondément de celui de la sécurité collective, car il n'est pas coercitif et exige l'acceptation de l'intervention de la force par les parties concernées.

La première force engagée par les Nations unies au titre de ce concept fut la Force d'urgence expédiée en 1956 à Port-Saïd puis dans le Sinaï, pour obtenir le retrait du corps expéditionnaire franco-britannique et des forces israéliennes. Au total, sept forces furent ainsi mises en œuvre, dont quatre au Moyen-Orient ⁵. Les conditions apportées à leur engagement (non-coercition et acceptation par toutes les parties) ne permettent pas à ces forces de maintien de la paix (*peace-keeping*) d'user de la contrainte pour remplir leur mission, à la différence de forces d'instauration de la paix (*peace-making*) ⁶. En dépit de cette faiblesse organique, ces forces jouèrent un rôle positif, que l'on pourra apprécier à la lecture du présent ouvrage. Le lecteur est invité, lorsqu'il sera porté à juger sévèrement les carences de

date de la réunion suivante. Les Soviétiques ont manifesté en 1987 leur intention de ressusciter le Comité d'état-major et de lui faire jouer le rôle prévu par la Charte. Ces avances, qui correspondent à la désaffectation américaine vis-à-vis de l'ONU, ont peu de chances d'aboutir à un résultat.

3. Pierre-Marie Martin. « Introduction aux relations internationales », p. 169 et 171. Les agressions évoquées sont : l'invasion de la Hongrie (1956) puis de la Tchécoslovaquie (1968) par l'URSS, le débarquement franco-britannique à Port-Saïd (1956) l'intervention américaine à Saint-Domingue (1965), l'offensive chinoise contre le Vietnam (1979).

4. Maurice Bertrand, « Refaire l'ONU! » p. 40 et 41.

5. Voir en annexe n° 1 la liste de ces forces ainsi que des groupes d'observateurs.

6. Le cas de l'ONUC (Opération des Nations unies au Congo) est particulier. Il s'est agi, à partir de 1961, de mener de véritables opérations de police pour mettre fin à la sécession katangaise.

certaines forces, à se souvenir que la responsabilité en revient au Conseil de Sécurité, c'est-à-dire, en fait, aux grandes puissances, les forces de maintien de la paix n'ayant été créées que comme palliatif à la faillite du système de sécurité collective.

La création de la première force de maintien de la paix date donc de 1956. Mais auparavant, l'ONU avait déjà recouru à des groupes d'observateurs militaires pour contrôler l'exécution de cessez-le-feu dans deux régions sensibles : en Palestine, en 1948; à la frontière indo-pakistanaise, en 1949⁷. Ces deux groupes, qui présentent la particularité d'être encore en place aujourd'hui, disposaient de bien peu de moyens pour l'exécution de leur mission. Les officiers observateurs, qui « n'étaient armés que de l'autorité morale de l'ONU » et dont la liberté de mouvement était réduite, dépendaient totalement, pour le succès de leur tâche, de la bonne volonté des deux parties.

Les difficultés qu'ils rencontrèrent sont largement exposées dans le présent ouvrage, pour ce qui concerne le groupe de Palestine, devenu en 1949 l'Organisation pour la Surveillance de la Trêve en Palestine, ou ONUST. Ces difficultés étaient, certes, la conséquence de l'incroyable imbroglio dans lequel la duplicité britannique avait plongé cette région promise à la fois aux Arabes et aux Juifs. Mais la seule mesure qui eût pu éviter la guerre de 1948 et qui était l'envoi en Palestine d'une force des Nations unies pour y faire exécuter la décision de partage de l'Assemblée générale se heurta, au Conseil de Sécurité, au refus des États-Unis et de la Grande-Bretagne (l'URSS y étant, pour sa part, favorable). L'envoi, après les premiers combats, d'un groupe d'une centaine d'officiers pour faire respecter le cessez-le-feu, empêcher les débarquements d'armes et interdire l'entraînement militaire des nouveaux immigrés juifs n'était qu'un médiocre pis-aller, voué dès le départ à l'échec.

De leur côté, les Arabes portent la lourde responsabilité de n'avoir pu affronter avec réalisme la situation créée par l'immigration juive et par la décision de partage de l'ONU et de s'être laissé emporter à des réactions à la fois passionnelles et dogmatiques qui les amenèrent, au fil des années, de refus en refus, à perdre la totalité de la terre palestinienne. Quant aux Juifs, s'il n'est pas possible de leur porter grief d'avoir voulu gagner une patrie-refuge pour fuir les pogroms du XIX^e siècle puis les massacres hitlériens, force est bien de reconnaître que leurs chefs n'ont jamais eu l'intention de s'en tenir aux limites que leur avait fixées l'ONU. Portés par une vision historico-religieuse du destin de leur peuple qui faisait abstraction de l'implantation arabe en Palestine, ils mirent à profit l'intransigeance de leurs adversaires pour s'assurer le contrôle d'un vaste territoire, qu'ils sont finalement incapables aujourd'hui de peupler.

7. En septembre 1947, une mission d'observation avait déjà été créée à la demande de la Grèce, qui accusait l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie d'entretenir la guérilla au nord du pays. Mais les observateurs de l'« UNSCOB » (*United Nations Special Committee in the Balkans*) se réduisirent aux attachés militaires et aux consuls en poste dans la région. L'« UNSCOB » dura quatre années.

La conséquence de cette situation, dont, nous l'avons vu, l'ONU assume depuis l'évacuation britannique la plus grande responsabilité, est un conflit de quarante années qui porta le feu sur les territoires de tous les pays arabes limitrophes d'Israël.

Nous verrons plus loin que l'ONU ne ménagea pas ses efforts – par d'innombrables médiations, le gonflement des effectifs de ses observateurs (portés à 300) et le déploiement de quatre forces d'interposition successives – pour tenter de corriger son inconséquence initiale et de restabiliser la région. Le conflit s'est certes apaisé. Une paix véritable a même été conclue entre Israël et l'Égypte. Mais le problème non résolu du peuple palestinien (devenu le « peuple en trop » de la région) fait peser en permanence sur les têtes des Israéliens une lourde épée de Damoclès. Quant au Liban, victime imprévue de la décision de partage du 29 novembre 1947, n'ayant pu supporter l'irruption massive (et turbulente) des réfugiés palestiniens, il s'est déchiré et a constitué ainsi une proie facile pour l'appétit de son voisin syrien et les ambitions révolutionnaires des khomeynistes.

Quel destin peut-on prévoir aujourd'hui pour ce Proche-Orient où, depuis l'émergence du phénomène fondamentaliste – amplifié par l'énorme vague venue de Perse –, le conflit israélo-arabe commence à paraître mineur?

C'est ce que nous essayerons, avec modestie, d'évaluer, après que nous aurons dévidé le fil des événements qui y sont survenus au cours des quarante dernières années.

CHAPITRE I

LES PRÉLIMINAIRES DU CONFLIT ISRAËLO-ARABE (1917-1949)

PREMIÈRE PARTIE

LES CHAMPIONS DE LA TRÊVE (1948-1967)

« Le mouvement juif est un mouvement national et une un mouvement impérialiste [...] et il y a place en Syrie pour tous deux »

Projet de loi - 1919

(Déclaration du député

arabiste Fehi Fawklarant)

Theodor Herzl et la dégradation du capitaine Dreyfus

Le point de départ du conflit israélo-arabe, qui ensangante le Proche-Orient depuis plus de quarante ans, peut être trouvé dans une lettre adressée le 2 novembre 1917 par Arthur J. Balfour, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du gouvernement britannique, à Lord Lionel W. Rothschild, ardent défenseur des thèses sionistes. Par ce document, la Grande-Bretagne s'engage à promouvoir « l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif ».

La déclaration Balfour expose les efforts de persuasion déployés depuis plusieurs années par celui qui deviendra en 1949 le premier président de la République d'Israël : Chaim Weizmann.

Mais cette décision historique est l'aboutissement d'un long travail de préparation accompli précédemment par Theodor Herzl. C'est sans doute l'acharnement de ce Juif viennois à promouvoir le mouvement sioniste et le harcèlement auquel il soumit pendant près de dix ans les gouvernements européens, qui ouvrirent la voie à l'engagement britannique.

Le 3 janvier 1895, Theodor Herzl, journaliste en poste à Paris, avait reçu le choc qui devait faire basculer son existence et le jeter dans le militantisme juif. Ce jour-là, par un très matin glacé, il assiste, dans la cour Morland de l'École militaire, avec un groupe de journalistes, à la dégradation du capitaine Alfred Dreyfus. Lorsque Theodor Herzl entend la foule crier : « À mort ! Mort aux Juifs ! » et qu'il voit un

La conséquence de cette situation, dont, nous l'avons vu, l'ONU assume depuis l'évacuation britannique la plus grande responsabilité, est le conflit de quarante années qui porta le feu sur les territoires de tous les pays arabes limitrophes d'Israël.

Plus l'effort plus loin que l'ONU ne ménagea pas ses efforts — par l'envoi de missions d'observation, le déploiement de ses effectifs de ses observateurs, l'envoi de troupes de maintien de l'ordre, l'envoi de forces d'interposition militaires — pour essayer de corriger son incompétence initiale et de maintenir la paix. La solution n'est venue que très tard. Une paix véritable a été conclue entre Israël et l'Égypte. Mais le problème non résolu de la région méditerranéenne (Israël et l'Égypte) a été remplacé par une nouvelle épée de Damocès. L'axe du conflit a été déplacé vers le sud-ouest de la région méditerranéenne. L'axe du conflit a été déplacé vers le sud-ouest de la région méditerranéenne. L'axe du conflit a été déplacé vers le sud-ouest de la région méditerranéenne.

(1948-1957) — voir le chapitre 10 de l'ouvrage « Les États du Proche-Orient », par l'auteur, éd. L'Asiatique, Paris, 1957.

Il est à noter que ces événements, avec toutefois, d'après que ce qui précède, ont été les événements qui y sont survenus au cours des quarante dernières années.

CHAPITRE I

LES PRÉMICES DU CONFLIT ISRAËLO-ARABE (1917-1948)

« Nous travaillons ensemble pour un Proche-Orient réformé et ranimé et nos deux mouvements se complètent l'un l'autre. Le mouvement juif est un mouvement national et non un mouvement impérialiste (...) et il y a place en Syrie pour nous deux. »

Prince Fayçal – 1919
(Déclaration au sioniste
américain Félix Frankfurter)

Theodor Herzl et la dégradation du capitaine Dreyfus

Le point de départ du conflit israélo-arabe, qui ensanglante le Proche-Orient depuis plus de quarante ans, peut être trouvé dans une lettre adressée le 2 novembre 1917 par Arthur J. Balfour, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du gouvernement britannique, à Lord Lionel W. Rothschild, ardent défenseur des thèses sionistes. Par ce document, la Grande-Bretagne s'engage à promouvoir « l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif ».

La déclaration Balfour couronne les efforts de persuasion déployés depuis plusieurs années par celui qui deviendra en 1949 le premier président de la République d'Israël : Chaïm Weizmann.

Mais cette décision historique est l'aboutissement d'un long travail de préparation accompli précédemment par Theodor Herzl. C'est sans doute l'acharnement de ce Juif viennois à promouvoir le mouvement sioniste et le harcèlement auquel il soumit pendant près de dix ans les gouvernements européens, qui ouvrirent la voie à l'engagement britannique.

Le 5 janvier 1895, Theodor Herzl, journaliste en poste à Paris, avait reçu le choc qui devait faire basculer son existence et le jeter dans le militantisme juif. Ce jour-là, par un petit matin glacé, il assiste, dans la cour Morland de l'École militaire, avec un groupe de journalistes, à la dégradation du capitaine Alfred Dreyfus. Lorsque Theodor Herzl entend la foule crier : « A mort ! Mort aux Juifs ! » et qu'il voit un

adjudant de la garde républicaine arracher les galons du képi et des manches de l'officier français puis briser son sabre, il est choqué au plus profond de lui-même. Alors qu'il n'a eu jusqu'alors du judaïsme qu'une très vague notion, il découvre brutalement le problème juif dans toute son acuité. « L'affaire Dreyfus, écriront dans les années 20 les frères Tharaud, lui révéla cette vieille chose oubliée : qu'un Juif, si détaché qu'il soit des habitudes ancestrales, demeure toujours, au milieu des nations où son destin l'oblige à vivre, quelque'un de différent, de bizarre, de suspect, contre lequel de vieilles haines sont toujours prêtes à s'éveiller ¹. Il prend conscience, au moment de cette dégradation, que la seule issue, pour les Juifs, est la création d'un État qui leur soit propre. »

Il consacre alors sa vie au sionisme. En 1896, il publie *Der Judens-taat* (l'État juif). En 1897, il convoque à Bâle le premier Congrès sioniste mondial, qui consacre la naissance officielle du mouvement sioniste. Il balancera longtemps entre plusieurs territoires d'accueil : Palestine, Argentine, Chypre, Sinaï, Ouganda... En 1903, convaincu par l'horrible pogrom de Kichinev (en Bessarabie) de l'urgence d'une solution, Kerzl propose au VI^e Congrès sioniste de choisir l'Ouganda, offert par la Grande-Bretagne. Le Congrès accepte d'envoyer une commission en Afrique orientale mais le projet sera abandonné par le VII^e Congrès, réuni après la mort de Herzl, qui survient en 1904. Les efforts des sionistes s'orienteront dès lors uniquement vers l'installation d'un Foyer national en Palestine.

Le jeu ambigu de Londres

En raison de l'opposition du pouvoir ottoman, il faudra cependant attendre la Première Guerre mondiale pour que ce projet commence à prendre corps sérieusement. L'adhésion britannique sera déterminante. On peut s'interroger sur les raisons qui inciteront la Grande-Bretagne à épouser la cause sioniste. Parmi celles-ci figurent certainement les pressions continues exercées sur elle par les dirigeants du mouvement sioniste, dont la personnalité la plus en vue, Chaïm Weizmann, possède « un don de persuasion irrésistible et même effrayant ² ». Elle se trouve très sollicitée par le président des États-Unis, Thomas W. Wilson, lui-même poussé par les sionistes d'Amérique ³.

Il faut compter aussi avec l'engouement de l'époque pour les idées

1. Jérôme et Jean Tharaud, *L'an prochain à Jérusalem*.

2. Selon un observateur non juif cité par Walter Laqueur dans son *Histoire du Sionisme* (p. 511). La volonté de Lloyd George de récompenser le Dr Weizmann, pour la part qu'il prit à l'effort de guerre britannique (il inventa un nouveau procédé de fabrication des explosifs qui palliait l'absence d'alcool de bois), est considérée par certains (dont Alain Decaux) comme la cause déterminante de la décision britannique en faveur du sionisme.

3. En 1914, il y avait 3 500 000 Juifs aux États-Unis.

nationalistes : pourquoi refuser aux Juifs ce que l'on s'apprête à donner aux Hongrois, aux Tchèques, aux Polonais, etc. ? Et puis, c'est l'époque glorieuse de la colonisation et l'idée de voir le désert d'Orient mis en valeur par de vaillants colons juifs trouve de nombreux partisans.

Mais il est difficile de ne pas voir dans le ralliement de la Grande-Bretagne une manœuvre pour défendre ses intérêts au Moyen-Orient.

La Turquie étant entrée en guerre aux côtés de l'Allemagne, les Alliés se promettent bien de s'en partager les dépouilles. La France a des visées sur la Syrie, une grande Syrie si possible, incluant la Palestine. La Grande-Bretagne est, de son côté, surtout intéressée par l'exploitation des champs pétrolifères irakiens et par le contrôle de la Transjordanie, qui borde la mer Rouge. Par les accords Sykes-Picot, conclus le 16 mai 1916, les deux pays se sont ainsi répartis cette région du Moyen-Orient⁴. Dans ces conditions, l'établissement en Palestine d'un État juif parrainé par Londres ne peut que servir les intérêts britanniques en gardant la France à distance de l'Égypte et du canal de Suez. « Nous pouvons raisonnablement dire, écrivait en 1914 Chaïm Weizmann, que si la Palestine passait dans la sphère d'influence britannique et si la Grande-Bretagne encourageait une colonisation juive dans ce qui serait une de ses dépendances, nous pourrions y avoir un million de Juifs, et peut-être plus, d'ici vingt ou trente ans; ils mettraient le pays en valeur, y ramèneraient la civilisation et monteraient efficacement la garde devant le canal de Suez⁵. »

Mais, dans le même temps, par l'intermédiaire de leur haut-commissaire en Égypte, Sir Henry Mac Mahon, les Britanniques promettent à un prince hachémite, Hussein, chérif de La Mecque, la présidence de la Confédération arabe – qui serait créée après la guerre – et s'engagent à faire donner l'Irak et la Syrie à son fils Fayçal, la Transjordanie et la Palestine à son fils Abdallah. En échange de cette promesse, Hussein accepte de lever l'étendard de la révolte contre l'occupant turc.

Du « Foyer » à l'« État » juif (1917-1937)

S'étant ainsi engagée contradictoirement à l'égard des Français et des Arabes, la Grande-Bretagne plonge encore un peu plus dans l'ambiguïté en annonçant le 2 novembre 1917 qu'elle « envisageait favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif et qu'elle emploierait tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif ». Dans sa lettre, Lord Balfour précise tout

4. En fait, le texte des accords Sykes-Picot était d'une grande complexité et se prêtait à de futures manipulations. Ainsi, la Palestine – qui faisait partie de la Syrie, reconnue comme zone d'influence française – devrait en être détachée pour être confiée à une « administration internationale dont la forme devait être décidée d'accord avec les autres alliés et les représentants du chérif de La Mecque ».

5. Chaïm Weizmann, *Trial and Error* (Londres 1950), p. 191, cité par « l'ABC du problème palestinien », Beyrouth.

de même que « rien ne serait fait qui puisse porter atteinte aux droits civils et religieux des communautés non juives existant en Palestine ». Cette déclaration est approuvée par les États-Unis, la France et l'Italie. Elle sera entérinée par la Conférence de San Remo, en avril 1920, et incorporée au mandat britannique sur la Palestine.

L'attitude des responsables arabes à l'égard de la Déclaration Balfour est très controversée. Fayçal, fils du roi du Hedjaz, Hussein, lors de sa rencontre avec Weizmann, à Akaba, en mai 1918, l'assure de ses bonnes intentions à l'égard des aspirations sionistes⁶. Dans l'accord qu'il signe avec Weizmann le 3 janvier 1919, il déclare renoncer à toute revendication sur la Palestine, qui doit devenir le territoire des Juifs, distinct du nouvel État arabe. Mais Fayçal, semble-t-il, est alors mal informé de la situation en Palestine, à laquelle il ne porte qu'un intérêt limité. Quoi qu'il en soit, l'immigration juive massive qui suivra la fin de la Première Guerre mondiale⁷ suscitera une hostilité générale de la part des Arabes. Plusieurs congrès arabes rejeteront publiquement la Déclaration Balfour et dénonceront la colonisation juive de la Palestine⁸. Des manifestations violentes sont organisées contre les sionistes. Dès 1920, ceux-ci organisent une armée secrète, la *Haganah* (qui signifie « défense »).

Échauffourées, émeutes et attentats vont aller en s'intensifiant. À partir de 1936, les Arabes entrent en rébellion ouverte contre l'administration britannique. La répression est sévère et, à la fin de 1939, la révolte arabe peut être considérée comme matée.

En 1937, une commission d'enquête dirigée par Lord Peel juge illégale la Déclaration Balfour, à propos de laquelle les Arabes n'ont pas été consultés. « La reconnaissance internationale du droit des Juifs à revenir dans leur ancienne patrie, dit le rapport Peel, n'implique pas la reconnaissance du droit des Juifs à gouverner les Arabes contre leur volonté. » Estimant qu'il est désormais impossible de maîtriser le conflit qui a surgi, Lord Peel conclut à la nécessité d'un partage du pays, avec l'attribution aux Juifs d'un petit État situé dans la partie ouest de la Palestine et représentant environ 20 % de la superficie du pays. Le reste serait réuni à la Transjordanie. Pour la première fois, le terme d'État juif se substitue dans un document britannique à celui de Foyer juif.

Le rejet de la solution fédérale

Il existe peut-être une autre solution au problème posé : celle d'un État fédéral, groupant la Transjordanie et la Palestine. C'est cette

6. Walter Laqueur, *Histoire du Sionisme*, p. 264.

7. De quelques dizaines de milliers en 1918 (environ 7 % de la population totale en Palestine) le nombre des Juifs se trouva porté à environ 400 000 en 1939.

8. Le Congrès palestinien de 1919, qui s'était tenu à Jérusalem, avait insisté sur l'appartenance de la Palestine à la Syrie. L'apparition du nationalisme palestinien fut retardée par la séparation administrative des deux territoires, placés sous des mandats différents.

formule que préconise en 1938 l'émir Abdallah de Transjordanie : il suggère une fédération de cantons juifs et de cantons arabes, avec une représentation juive au Parlement et au gouvernement. L'immigration juive devra, dans ce cas, être réduite à un nombre raisonnable⁹.

Mais ce plan, qui ne sera d'ailleurs pas accepté par les autres États arabes, ne peut pas non plus recevoir l'aval des sionistes. Lorsque le gouvernement Chamberlain – après l'échec de la Conférence de Londres (février-mars 1939), où il tente en vain de réunir les délégués de l'Agence juive avec les représentants des Arabes palestiniens et des puissances arabes – propose dans un Livre Blanc l'établissement d'un État palestinien où les deux communautés se partageraient le gouvernement, c'est un tollé général. Pour les sionistes, il s'agit d'un recul sur l'idée de partage. Quant aux Arabes, ils refusent non seulement le partage mais aussi l'idée d'un État binational.

Le fiasco britannique

Le Livre Blanc prévoyait l'immigration de 70 000 Juifs seulement entre 1939 et 1944, de façon à ce que le nombre des Juifs ne dépasse pas le tiers de la population totale du pays.

Pendant la Seconde Guerre mondiale les Britanniques s'en tiendront strictement à ce contingentement, dans l'espoir de s'attirer, contre l'Allemagne, les sympathies arabes, le concours des Juifs contre les nazis leur étant assuré. Une Brigade juive de 3 500 hommes est créée en 1943 et participe à la campagne d'Italie. Mais, dès 1944, l'immigration juive est totalement suspendue. L'*Irgoun*, qu'anime Menahem Begin, engage la lutte contre la puissance mandataire. En 1945, des milliers de réfugiés sortent des camps allemands et demandent à gagner la Palestine. Mais la Grande-Bretagne, soucieuse de conserver l'amitié des États musulmans, à l'heure où l'Inde et l'Égypte exigent leur indépendance et où les partis nationalistes réclament à Bagdad l'abolition du traité anglo-irakien de 1930¹⁰, continue de freiner l'immigration. Les attentats de l'*Irgoun* et du groupe extrémiste *Stern* commencent à ébranler l'opinion britannique. La destruction de l'hôtel *King David*, quartier général du gouvernement britannique en Palestine, le 22 juillet 1946, fait 91 tués (41 Arabes, 25 Britanniques et 17 Juifs). Finalement, devant l'impossibilité de trouver elle-même une solution acceptable par les deux parties, la Grande-Bretagne décide de retirer son épingle du jeu et confie à l'ONU le soin de trouver un arrangement. La thèse selon laquelle la Grande-Bretagne, tablant sur l'opposition Est-Ouest aux Nations unies, espérait qu'aucune décision n'y serait prise et que, par conséquent, son mandat pourrait se poursuivre, a été avancée¹¹. Il lui faut compter néanmoins avec la lassitude

9. Hussein de Jordanie, *Mon métier de Roi*, p. 96.

10. Conclu pour une période de vingt-cinq ans.

11. Walter Laqueur, *Histoire du Sionisme*, p. 623.

de son opinion publique qui souhaite véritablement être débarrassée de ce fardeau.

L'ONU se prononce pour deux États (29 novembre 1947)

Le 28 avril 1947, l'Assemblée générale des Nations unies décide la création d'une Commission spéciale pour la Palestine : l'« UNSCOP »¹². Dans son rapport publié quatre mois plus tard, la Commission – qui s'est rendue en Palestine et a notamment assisté au navrant épisode de l'*Exodus* – soumet deux propositions. Celle de la majorité préconise la création de deux États indépendants, liés par une union économique et l'instauration d'un régime de tutelle de l'ONU sur Jérusalem. La proposition de la minorité est la création d'un État fédéral indépendant. Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale se prononce en faveur du plan proposé par la majorité (résolution 181). Votent notamment pour cette solution du partage : les États-Unis, l'URSS, la France¹³.

Le résultat représente un succès pour le secrétaire général, le Norvégien Trygve Lve, qui, depuis les affaires d'Iran, de Turquie et de Grèce, est hanté par la rivalité des deux super-puissances et voit dans ce vote l'occasion d'amener celles-ci à agir en commun. De plus, il a besoin d'un succès international pour consolider définitivement aux yeux du monde entier la position de l'Organisation.

La collusion américano-soviétique n'est évidemment qu'apparente. Le vote positif des États-Unis n'était même pas vraiment acquis à l'avance. Si le président Truman est personnellement très favorable aux Juifs, il dut imposer ses vues au Département d'État beaucoup plus enclin à favoriser les Arabes. Depuis l'accord historique conclu le 14 février 1945 à bord du croiseur *Quincy* entre Roosevelt et Ibn Séoud, qui assurait aux États-Unis le monopole de l'exploitation des richesses pétrolières d'Arabie jusqu'à l'an 2025¹⁴, la politique américaine est devenue très sensible aux réactions des États arabes. Comme des rumeurs circulent à ce moment sur un prochain épuisement des réserves pétrolières américaines, le Pentagone (et les trusts pétroliers) se montrent anxieux à l'idée que le pétrole du golfe Persique pourrait soudain faire défaut aux États-Unis. Aussi Truman dut-il faire acte d'autorité à plusieurs reprises, au cours de ce vote – ainsi que de ceux qui suivirent – pour que satisfaction fût donnée aux Juifs¹⁵.

L'URSS, de son côté, voit peut-être par la création d'un État juif

12. *United Nations Special Committee on Palestine*.

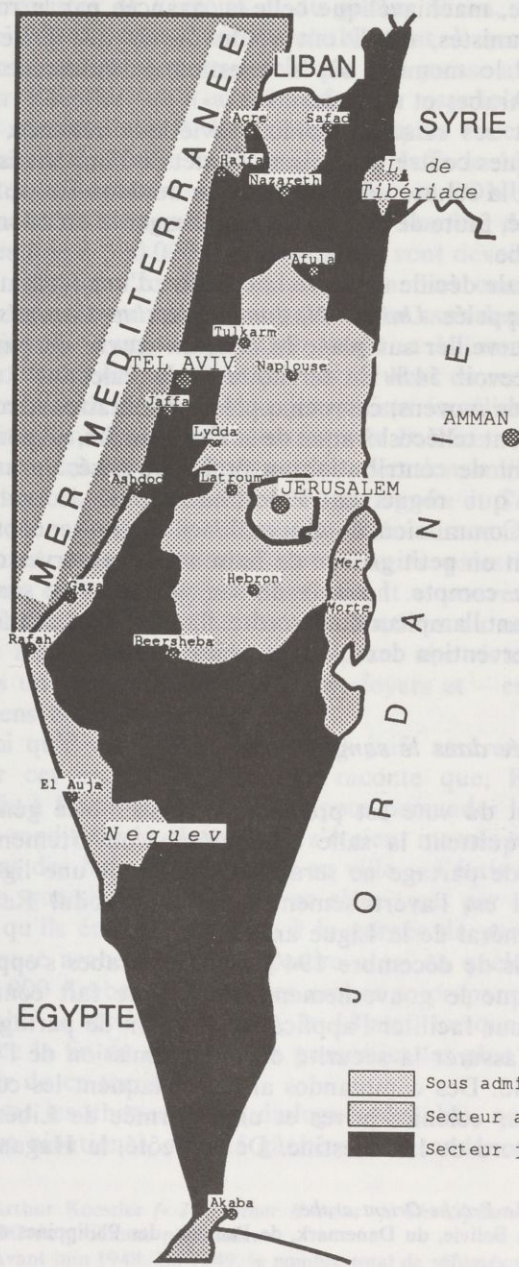
13. 33 pays votèrent « pour » ; 13 « contre » ; 10 s'abstinrent.

14. Les réserves pétrolières d'Arabie étaient estimées à 2 milliards de tonnes soit 42 % du pétrole mondial connu.

15. « Désolé, Messieurs, mais je dois répondre à des centaines de milliers de gens qui souhaitent ardemment le succès du sionisme ; je n'ai pas des centaines de milliers d'Arabes parmi mes électeurs », déclarait Truman en 1945 à quatre ambassadeurs américains dans les pays arabes (propos rapportés par W.A. Eddy dans *FRD meets Ibn Seoud*, p. 37).

PLAN DE PARTAGE DE LA PALESTINE
ADOPTÉ PAR L'ONU

(le 29 novembre 1947)



- Sous administration ONU
- Secteur arabe
- Secteur juif

peuplé de nombreux immigrants d'Europe centrale, une possibilité d'exporter le communisme au Proche-Orient. Elle escompte surtout, par un vote positif, la fin du mandat britannique sur la Palestine. Il existe une autre thèse, machiavélique celle-là, avancée par le roi Ibn Séoud : « Les communistes, dit-il, ont voulu ouvrir une crise... ils attendront pour agir le moment où la question palestinienne aura suffisamment divisé Arabes et Américains ¹⁶... »

Quelles que soient ses raisons, l'Union soviétique renonce, pour l'occasion, à ses attaques contre le sionisme « valet de l'impérialisme ». Gromyko s'aligne sur la solution de la formation de deux États, ayant reconnu l'impossibilité, faute de consensus, d'envisager la création d'un État mixte judéo-arabe.

L'Assemblée générale décide en outre la création d'une Commission de cinq membres (appelée *United Nations Palestine Commission* : « UNPC ») ¹⁷, pour surveiller sur place la mise en œuvre du partage, l'État juif devant recevoir 54 % du territoire de la Palestine ¹⁸. Malheureusement, faute de moyens, ces « cinq pèlerins solitaires », comme les appellera le président tchécoslovaque de la Commission, ne pourront apporter véritablement de contribution au problème posé, dans l'ambiance d'excitation qui règne en Palestine depuis le vote de novembre 1947. La Commission de Surveillance devra se contenter d'envoyer à Jérusalem un petit groupe de liaison pour observer ce qui se passe et en rendre compte. La voix de son président ne sera pas entendue lorsque, devant l'ampleur du désordre, il réclamera le 18 février 1948 une force d'intervention des Nations unies.

L'État d'Israël se crée dans le sang (15 mai 1948)

Dès que le résultat du vote est proclamé à l'Assemblée générale, les délégués arabes quittent la salle en proférant ouvertement des menaces. « La ligne de partage ne sera rien d'autre qu'une ligne de feu et de sang », tel est l'avertissement lancé par Abdul Rahman Azzam, secrétaire général de la Ligue arabe ¹⁹.

De fait, dès le mois de décembre 1947, Juifs et Arabes s'opposent violemment, tandis que le gouvernement britannique fait connaître qu'il ne fera rien « pour faciliter l'application du plan de partage » et qu'il refuse même d'assurer la sécurité de la Commission de l'ONU arrivée le 3 mars 1948. Des commandos arabes attaquent les convois sur les axes reliant les colonies juives et une « Armée de Libération arabe » s'infiltré au nord de la Palestine. De son côté, la Haganah et

16. Jean-Pierre Alem, *Le Proche-Orient arabe*.

17. Représentants de la Bolivie, du Danemark, de Panama, des Philippines et de la Tchécoslovaquie.

18. Les Juifs étaient alors au nombre d'environ 590 000 pour une population totale de 1 900 000.

19. La Ligue arabe avait été créée au Caire le 22 mars 1945 sous les auspices britanniques.

ses brigades de choc du Palmach entreprennent de s'assurer le contrôle de toutes les régions attribuées à l'État juif par l'ONU. Le massacre de Deir Yassin (les corps de 254 villageois y seront dénombrés) par des terroristes de l'Irgoun et du groupe Stern, dans la nuit du 9 au 10 avril 1948, contribuera probablement à accélérer l'exode de la population arabe sans toutefois que l'on puisse affirmer, comme le dit Arthur Koestler, qu'il a été le facteur psychologique décisif de cet exode spectaculaire²⁰. Le fait est qu'après l'occupation de Tibériade le 18 avril, de Haïfa le 21 avril et de Jaffa le 13 mai par les troupes sionistes, le territoire alloué aux Juifs par l'ONU se trouve pratiquement vidé de sa population arabe. Le nombre de réfugiés arabes est alors estimé à 300 000²¹ et des camps vont devoir être aménagés pour eux à Gaza, en Jordanie et au Liban. Les causes véritables de cet exode sont encore de nos jours (et seront sans doute encore longtemps) un sujet de controverse entre Israël et le monde arabe. Selon un rapport établi en juin 1948 par les services de renseignements d'Israël (et produit en 1986 par le journaliste israélien Benny Morris), la majorité des départs survenus entre le 1^{er} décembre 1947 et le 1^{er} juin 1948 auraient été provoqués par les opérations militaires de la *Haganah* et les actions des groupes terroristes *Irgoun* et *Stern*. J.-P. Langellier, qui cite le rapport, fait observer que celui-ci « contredit les témoignages provenant au premier chef des réfugiés palestiniens eux-mêmes et attestant qu'ils quittèrent massivement et souvent en bon ordre leur pays avant tout pour obéir aux injonctions du monde arabe et parce que le Haut Comité arabe, escomptant une victoire éclair, leur avait promis un retour rapide dans leurs foyers et – en prime – le partage des biens des vaincus²² ».

Quoi qu'il en soit, les dirigeants juifs assurent qu'ils tentèrent de freiner cet exode. Golda Meir raconte que, Ben Gourion l'ayant envoyée à Haïfa (en avril 1948) pour persuader les Arabes d'y rester, elle se rendit sur la plage où ils s'étaient massés et les supplia en vain, pendant des heures, de revenir en ville. « J'étais absolument certaine, dit-elle, que s'ils s'en allaient, ce n'était pas par crainte de nous, mais parce qu'ils étaient terrorisés à la pensée de passer pour des traîtres à la cause arabe²³. » Haïfa perdra ainsi en quelques jours 68 000 de ses 70 000 Arabes. Les armées arabes se préparent pendant ce temps à envahir le territoire juif, et, le 13 mai, lorsque la Grande-Bretagne annonce la fin du mandat, les pronostics les plus sombres courent sur l'avenir de ce territoire.

Toutes les chances d'un dialogue véritable, qui aurait pu mener à un État binational, ont été gâchées. Les tendances à la fraternisation

20. Arthur Koestler (« *The Other Exodus* »), *The Spectator*, du 18 mai 1961, cité par l'ABC du problème palestinien.

21. Avant juin 1948. En 1949, le nombre total de réfugiés était estimé entre 590 000 et 650 000 par Israël et entre 715 000 et 730 000 par l'ONU.

22. *Le Monde* du 4 avril 1986. Les assertions de J.-P. Langellier ont été remises en doute par Elias Sanbar dans *Le Monde* du 22 avril 1986. La controverse se poursuit.

23. Golda Meir, *Ma vie*, p. 296.

et à l'accommodement existaient cependant. Ben Gourion fera état par la suite des efforts qu'il dut déployer pour s'y opposer²⁴. De leur côté, les États arabes, influencés par le Haut Comité arabe pour la Palestine – que dirigeait le grand mufti de Jérusalem, Hadj Amin Husseini²⁵ –, commirent l'erreur de refuser longtemps toute discussion sur l'avenir de la communauté juive de Palestine. En s'obstinant à nier la réalité d'une nation juive, les Arabes ont contribué à renforcer le sentiment général qu'il était indispensable de concevoir et mettre en œuvre des structures garantissant la survie des Juifs. Ce n'est qu'*in extremis*, avant le vote décisif du 29 novembre 1947, alors que les jeux étaient déjà faits et que les grandes puissances étaient lassées des manœuvres dilatoires des Arabes, que ceux-ci, par la voix de Camille Chamoun, tentèrent à New York de jouer la modération et proposèrent une solution de type fédéral.

Quant aux chefs sionistes, ils refusèrent farouchement tout autre solution que celle du partage. Lorsque les États-Unis, inquiets des risques de guerre contenus dans la déclaration d'indépendance, proposèrent au mois d'avril 1948 d'établir sur la Palestine un mandat international, ce fut un tollé chez les Juifs. « Pour nous, devait écrire Abba Eban, cela revenait à dire que nous passions d'une domination à une autre et que la date de l'indépendance juive serait reculée *sine die*²⁶. » Malgré les pressions des milieux militaires et pétroliers américains, le président Truman renonça au projet d'internationalisation, ultime tentative pour éviter la guerre.

La première guerre israélo-arabe

Toutes les occasions ayant ainsi été manquées, on s'achemine inévitablement vers le pire.

Lorsque David Ben Gourion proclame le 15 mai la création de l'État d'Israël et que l'on apprend en même temps que les armées des pays arabes ont franchi les frontières du nouvel État, l'opinion générale, dans le monde, est qu'Israël sera un État mort-né. Abderrahmane Azzam Pacha, secrétaire général de la Ligue arabe, a annoncé « un massacre semblable à ceux des Mongols ».

Avant de se séparer, le 14 mai, l'Assemblée générale renonçant, devant le refus arabe, à instituer une tutelle internationale sur la ville de Jérusalem²⁷ – où le quartier juif se trouve assiégé – s'est contentée,

24. Michel Bar Zohar, *Ben Gourion, le prophète armé*. (Fayard, 1966).

25. Hadj Amin Husseini avait été à deux doigts d'être déclaré criminel de guerre au procès de Nuremberg. Grand admirateur de Hitler, il avait fondé en Yougoslavie pendant la guerre une « Légion arabe », qui avait massacré nombre de résistants chrétiens. En résidence surveillée en France, il fut relâché par le général de Gaulle en août 1946 et regagna la Palestine (cadeau empoisonné fait aux Britanniques?...)

26. Abba Eban, *Autobiographie*.

27. Selon le plan de partage adopté le 29 novembre 1947, Jérusalem devait constituer un « *corpus separatum* sous régime international spécial », géré par un Conseil de tutelle

après avoir relevé de sa tâche la Commission de Surveillance, de procéder à la désignation d'un Médiateur (résolution 186).

Cependant, contre toute attente, les armées régulières arabes, qui sont aidées par la « garde nationale arabe » levée par le mufti de Jérusalem, se heurtent à une résistance efficace de la part des unités militaires de la *Haganah*. Celles-ci perdent néanmoins du terrain et l'étau arabe se resserre peu à peu sur le pays. Le 28 mai, après onze jours de combat, les défenseurs juifs de la Vieille Ville doivent se rendre à la Légion arabe de Transjordanie²⁸. Les troupes syriennes et irakiennes exercent une forte pression sur le Jourdain et la Samarie. La situation des Juifs dans le Neguev est précaire.

Leur salut vient, une fois encore, de l'ONU. Plusieurs appels au cessez-le-feu sont lancés par le Conseil de Sécurité. L'invasion arabe est dénoncée avec autant de violence par les délégués soviétiques que par leurs collègues américains. Le 29 mai, Gromyko exprime « sa profonde surprise » devant l'attitude adoptée par les États arabes, qui « entreprennent des opérations militaires dans le but avoué d'anéantir un mouvement de libération nationale ».

29 mai 1948 : le Conseil de Sécurité crée un corps d'observateurs militaires

Enfin, les deux parties acceptent une trêve d'un mois commençant le 11 juin. Le comte suédois Folke Bernadotte, qui a été désigné le 21 mai comme Médiateur, reçoit mission de la faire respecter. Il devra agir en accord avec la Commission pour la trêve en Palestine, constituée par le Conseil de Sécurité le 23 avril²⁹.

Cette Commission est formée des consuls généraux de Belgique, de France et des États-Unis à Jérusalem. Elle a été mise sur pied pour contrôler l'exécution de la résolution prise par le Conseil de Sécurité le 17 avril et appelant la population et les organisations à cesser toute violence et toute activité militaire et paramilitaire.

Le 29 mai, le Conseil de Sécurité, par sa résolution n° 50, a décidé

et un gouverneur, garantissant les intérêts des Lieux saints des trois religions. Une nouvelle décision d'internationalisation de la ville prise par l'ONU le 19 décembre 1949 ne fut jamais appliquée.

28. Le 24 mai, le Consulat général de France, à court de vivres, dut être secouru. L'ambassadeur français à Beyrouth, Armand du Cheyla, dépêcha à Jérusalem deux de ses collaborateurs, Michel Sapin-Lignières et Hubert Argod. Après avoir gagné, non sans peine, la partie de la Vieille Ville aux mains des Jordaniens, les deux diplomates, qu'accompagnaient deux journalistes, Dubard et Dauphin, durent recourir à une colonne de bourricots pour transporter, de nuit, leur chargement jusqu'à *Government House*, qui était aux mains de la Croix-Rouge.

29. Les membres de la Commission étaient le Belge Nieuwenhuys (qui en était le président), le Français Neuville et l'Américain Wasson. Un Norvégien, le colonel Lund, faisait fonction de secrétaire. Les réunions se tenaient au Consulat général de France, dont la route d'accès était des plus dangereuses. Le consul général des États-Unis y fut tué tandis que celui de Belgique y eut sa voiture dispersée. La Commission consulaire fut dissoute le 11 août 1949 lorsque fut créée l'ONUST.

la formation d'un corps d'observateurs militaires, afin d'assister à la fois le Médiateur et la Commission de la trêve, dans la surveillance de la trêve. La résolution ne fournissant aucune indication sur la manière de se procurer ces observateurs, le comte Bernadotte prend l'initiative de les demander aux trois membres de la Commission de la trêve³⁰. La Belgique, les États-Unis et la France acceptent de désigner chacun douze puis vingt et un officiers et se chargent aussi de fournir l'équipement militaire et les techniciens nécessaires.

Un général suédois est désigné pour assurer le commandement de ce groupe. Il reçoit le titre de chef d'état-major du Médiateur. C'est d'abord le général comte Thord Bond, puis, à partir du mois de juillet, le général Aage Lundström. Cinq (puis neuf) officiers supérieurs sont en outre détachés par la Suède. De leur côté les Nations unies fournissent cinquante et un gardes civils.

Le matériel mis à la disposition du Médiateur peut paraître important. En plus de jeeps et camions mis en place par la Grande-Bretagne et les États-Unis, il compte quatorze avions légers envoyés par les Nations unies, quatre Dakotas C-47 et trois destroyers américains et une corvette française. En fait, dit Bernadotte, ce matériel « n'était pas suffisant pour l'immense tâche à accomplir et certains des équipements, en particulier les véhicules et les postes radio, devinrent rapidement non utilisables faute de réparations et de pièces de rechange³¹ ».

Les 63 observateurs débarquent au Caire entre le 11 et le 14 juin et sont répartis entre la Palestine et les États arabes voisins. A la demande de Bernadotte, 30 officiers supplémentaires lui sont envoyés pour le 5 juillet.

Les 93 observateurs sont répartis pour l'essentiel en cinq groupes régionaux, chaque groupe ayant son chef, son PC et ses postes d'observation (PO). Voici cette répartition :

Zone	PC	PO
Ouest	Tel Aviv	3
Jérusalem	Jérusalem	1 (mobile)
Centre	Ramallah	4
Sud	Gaza	2
Nord	Afula (Nazareth)	1

Mais des observateurs sont également stationnés à Damas, Beyrouth, Bent Jbail (au Liban), Amman et Bagdad ainsi que dans des ports égyptiens et à Chypre.

Leur tâche principale consiste à surveiller les côtes, les ports, les

30. Cette initiative fut critiquée par l'URSS qui souhaitait envoyer cinq observateurs militaires. La proposition soviétique fut rejetée par le Conseil.

31. Rapport A/648 du Médiateur à l'Assemblée générale.

aéroports, les frontières, les grands carrefours routiers et les lignes de cessez-le-feu. Les observateurs doivent s'assurer qu'aucun des camps ne reçoit de renfort en armement ou en personnel. Il leur faut aussi contrôler que les immigrants juifs entrés en Israël après le début de la trêve ne sont ni mobilisés ni entraînés. Cette mission dépasse largement les possibilités d'un groupe de quatre-vingt-treize observateurs.

Aussi, malgré leurs efforts, les observateurs ne pourront-ils empêcher que des navires, venus de France et d'Italie, débarquent en secret des tonnes de matériel de guerre. De nombreux immigrants réussiront à échapper à leur contrôle et iront grossir les rangs de l'armée israélienne. La trêve sera ainsi très profitable aux Israéliens, qui pourront constituer de nouvelles brigades et de nouvelles escadrilles de chasse et de bombardement. Comme il se produit de nombreuses violations du cessez-le-feu, la mission des observateurs s'effectue dans des conditions de sécurité très précaires. A cette époque, ils ne portent pas encore le béret bleu et n'ont, comme signe distinctif, qu'un brassard sur la manche de leur uniforme national. En dépit du danger, les équipes d'observateurs ne cessent de procéder sur le terrain aux enquêtes nécessitées par les plaintes qu'ils reçoivent et de s'employer à organiser des cessez-le-feu toutes les fois que surviennent des échanges de tir.

Malgré les efforts déployés par le Médiateur pour prolonger la trêve – dont la durée a été fixée à un mois – les combats reprennent le 8 juillet. Ce n'est pas une surprise pour le Médiateur qui a ordonné l'évacuation de la totalité du personnel et du matériel de l'ONU pour les 8 et 9 juillet. Les combats se poursuivent jusqu'à ce qu'une deuxième trêve soit imposée par le Conseil de Sécurité le 15 juillet et débute le 18 juillet. Pendant cette rapide campagne dite « des dix jours », les Israéliens, prenant l'offensive, refoulent leurs adversaires sur tous les fronts et rétablissent les communications entre Tel Aviv et Jérusalem. Pris de panique, de nombreux Arabes palestiniens – dont le nombre est estimé à plus de 300 000 – mettront à profit la seconde trêve pour quitter le territoire contrôlé par les Israéliens et se réfugier en Transjordanie, au Liban et en Syrie.

Devant cette aggravation de la situation, Bernadotte obtient le 16 juillet que le nombre des observateurs soit élevé à 300 : 50 fournis par la Belgique, 125 par les États-Unis et 125 par la France. La plupart de ces trois cents observateurs seront en place à la mi-août. Mais devant l'immensité de la tâche qui s'offre à eux, le Médiateur demande et obtient un complément de 300 soldats pour les assister dans leur tâche³². Les observateurs sont répartis en un certain nombre de groupes affectés à chaque armée arabe et à chaque groupement de forces israélien. D'autres groupes sont chargés de Jérusalem, des côtes, des ports et des aéroports ainsi que des convois entre Jérusalem et Tel Aviv.

32. Au total 682 observateurs et techniciens furent demandés par le Médiateur. 572 arrivèrent effectivement.

Le 8 septembre, la répartition des observateurs est la suivante :

Israël	: 127 (dont 76 à Haïfa, où se trouve le PC du groupe) ³³
Jérusalem	: 79
Régions arabes	
de Palestine	: 40
Égypte	: 14
Irak	: 6
Liban	: 17
Syrie	: 14
Transjordanie	: 18

Bernadotte assassiné, sept autres personnels de l'ONU tués dont quatre Français

Bernadotte tente cependant de dégager de nouvelles bases pour une négociation entre Juifs et Arabes. Dans les propositions qu'il a présentées au mois de mai aux Nations unies, il a préconisé une « union économique » entre Israël et la Transjordanie, avec un « Conseil central » réglant les questions d'intérêt commun. Au mois de juin, abandonnant les données de la résolution du 21 novembre 1947, il propose un nouveau plan de partage, qui donne Jérusalem et le Neguev à l'État arabe. Cette suggestion est qualifiée de « désastreuse » par le gouvernement israélien. Abba Eban déclarera plus tard que Bernadotte était : « Un homme aux intuitions politiques limitées mais intrinsèquement honnête, qui avait pour défaut majeur un tempérament irrésolu, qui lui avait fait admettre sans examen les thèses soutenues par les Anglais et les Arabes ³⁴. » La plupart des États arabes s'élèvent également contre les propositions du Médiateur, lequel est revenu sur son projet de donner Jérusalem aux Arabes pour offrir de la doter d'un statut international (comme le prévoyait le plan de partage de 1947).

Le 17 septembre, le comte Bernadotte est assassiné dans une rue de Jérusalem par des membres du groupe terroriste *Stern*. En même temps que lui est tué le chef des observateurs français, le colonel Sérot ³⁵.

Le Médiateur, accompagné de plusieurs officiers observateurs, traverse Jérusalem en un petit convoi de trois voitures. Il vient de visiter *Government House*, l'ancienne résidence du gouverneur britannique, cédée à la Croix-Rouge, qui l'avait offerte aux Nations unies. Bernadotte envisage d'y installer son quartier général, qu'il trouve trop

33. Le QG de Bernadotte se trouvait toujours à Rhodes, à l'hôtel des Roses. Le gouvernement français y avait un représentant : Hubert Argod.

34. Abba Eban, *Autobiographie*, p. 102.

35. Les officiers observateurs les plus anciens des trois nationalités (américaine, belge et française) constituaient autour du chef d'état-major, avec le conseiller politique de celui-ci, un « Comité central de Surveillance de la trêve ».

éloigné à Rhodes. Un officier de liaison israélien, le capitaine Moshe Hillmann, est monté à bord de la voiture de tête – conduite par un Belge, le commandant Massart – où ont pris place également la secrétaire du Médiateur, Barbara Wessel, et deux officiers suédois (le lieutenant-colonel Flach et le major de Geer). Vient ensuite une voiture de la Croix-Rouge, conduite par le D^r Facel. Le comte Bernadotte se trouve dans la troisième (et dernière) voiture du convoi. A l'avant, il y a deux Américains, le colonel Frank Begley, qui conduit, et le commandant William Cox. Sur la banquette arrière, Folke Bernadotte a pris la place de droite. Près de lui est assis le colonel André Sérot, chef des observateurs à Jérusalem, la place de gauche étant prise par le général suédois Aage Lundström. La voiture du Médiateur arbore à la fois un pavillon des Nations unies et un drapeau blanc. Alors que le convoi traverse le quartier de *Katamon* (ou *Kyriat Shmuel*), une jeep se met en travers de sa route. Trois hommes en uniforme israélien en descendent. L'un d'eux approche, par la gauche, de la voiture du Médiateur. Il regarde à l'intérieur du véhicule, introduit le canon d'une mitraillette et tire une longue rafale. Le comte Bernadotte et le colonel Sérot sont atteints mortellement.

L'émotion soulevée par cet attentat est évidemment très vive. Le D^r Shertok, ministre des Affaires étrangères israélien, annonce le lendemain l'arrestation de 200 membres du Lehi ³⁶, dont deux des chefs seront jugés à Acre, en janvier 1949, pour reconstitution d'association illégale (le groupe *Stern* avait été dissous par le gouvernement israélien) et condamnés à huit et cinq ans de prison. Ils ne tarderont pas à bénéficier d'une amnistie. Aucune condamnation ne sera portée pour l'assassinat du Médiateur.

Le comte Bernadotte était conscient de la vive hostilité que ses propositions avaient soulevée à son égard en Israël. « J'avais le net sentiment, avait-il dit à un officier israélien, que les Juifs considéraient qu'ils avaient maintenant deux ennemis. Les Arabes étaient encore l'ennemi n° 1. Mais moi-même et les observateurs des Nations unies nous les suivions de près ³⁷. »

André Sérot avait débarqué à Haïfa le 23 juillet. Cet officier d'aviation avait été, entre les deux guerres, un maître du renseignement militaire. Il avait pratiquement créé le service de renseignements de l'Armée de l'Air et, grâce à lui, l'ordre de bataille de la *Luftwaffe* ainsi que le potentiel de l'industrie aéronautique allemande étaient parfaitement connus du commandement français à la veille de la guerre. A partir de 1941, il avait monté à Marseille un service clandestin de renseignement sur les aviations italienne et allemande. Traqué par la Gestapo, il avait dû fuir à Alger où il avait créé un service efficace de contre-espionnage. Trois ans après la fin de la guerre, ce véritable héros obscur devait tomber à cinquante-deux ans

36. Le « Lehi » (*Lohamei Herut Israël* : Les combattants pour la liberté d'Israël) ou groupe *Stern* (du nom de son fondateur Abraham Stern tué par les Britanniques en 1942) était mené en 1944 par un triumvirat, auquel appartenait Itzhak Shamir.

37. Comte Bernadotte, *To Jerusalem*, p. 208.

avec dix-sept balles juives dans le corps, partageant le sort de son chef.

Il n'était pas le premier mort français de la Mission. Le 6 juillet, le commandant René de Labarrière avait été tué dans la région de Nazareth par l'explosion d'une grenade. L'incident s'est produit dans les lignes juives, près de Loubiya, alors que l'officier se rendait à Sejara pour une médiation relative aux missions. L'explosion s'étant produite en pleine trêve, elle a été tenue pour accidentelle, mais la clarté n'a jamais été faite sur l'affaire, l'insistance des Israéliens à reprocher aux Nations unies de ne pas les avoir avertis du passage des observateurs ayant paru plutôt suspecte. Un autre Français, le commandant de Canchy, ainsi que le curé de Tibériade (un Italien) qui l'accompagnaient furent blessés par des éclats de grenade.

Avec René de Labarrière, la France a perdu un spécialiste du Moyen-Orient, qui avait servi treize ans au Levant avant la guerre de 1939. On disait de lui, que comme officier du service de renseignement, il avait donné du fil à retordre au fameux Lawrence.

Le 28 août, deux autres officiers français, le lieutenant-colonel Joseph Quéru et le capitaine Pierre Jeannel avaient été tués par des irréguliers séoudiens (sous commandement égyptien) sur le terrain d'aviation de Gaza où leur appareil venait de se poser. Les Séoudiens avaient cru qu'il s'agissait d'un avion israélien. Des militaires égyptiens, qui tenaient l'aéroport, avaient essayé de venir en aide aux observateurs. « Plusieurs soldats égyptiens, dit le comte de Bernadotte, avaient en fait été blessés dans l'échauffourée. Mais ceci n'absout en rien les autorités militaires égyptiennes de la responsabilité de la mort des deux Français. Un véritable meurtre avait été accompli en présence d'officiers égyptiens. »

Après enquête, il est apparu que le télégramme annonçant l'arrivée de l'avion n'était pas parvenu aux autorités égyptiennes. « La mort du colonel Quéru et du capitaine Jeannel, dit encore Bernadotte, fut une grande tragédie. Ils s'étaient fait connaître par leur efficacité et leur sens de la responsabilité. Ils étaient tenus partout dans la plus haute estime, et pas simplement par moi-même et mes officiers d'état-major, mais également par les Arabes et les Juifs³⁸. »

Joseph Quéru était aussi un ancien du Levant, où il avait servi dix ans. Mais, auparavant, il avait participé à la Grande Guerre. Fait prisonnier en juin 1940, il s'évada rapidement, gagna l'Afrique du Nord et fit le reste de la guerre avec un régiment de tirailleurs algériens.

Son jeune équipier, Pierre Jeannel, était un pilote de chasse qui était passé en Grande-Bretagne et prit part à la guerre dans les rangs du célèbre groupe *Normandie Niemen*. Cité à trois reprises, il fut gravement blessé au cours d'une opération à Smolensk.

Ces quatre Français sont les seuls observateurs tués en 1948. Mais le groupe perd trois autres membres : un agent civil, le *Field Service Officer* norvégien O.H. Bakke, tué le 13 juillet 1948 lors d'un convoi

38. *Op. cit.*, p. 225 et 226.

vers le mont Scopus, et deux militaires américains : le sergent L. Welling et le caporal C.F. Smith, tués le 7 décembre 1948. Une vingtaine de personnels sont en outre blessés en 1948 et 1949.

Après la mort de Bernadotte, le Dr Ralph Bunche est nommé Médiateur intérimaire. Ce noir américain, qui était le conseiller et le principal assistant de Bernadotte, avait été secrétaire de la Commission des Nations unies chargée d'établir le plan de partage. Les officiers suédois de la Mission ayant été retirés, le brigadier-général William E. Riley, chef des observateurs américains, est désigné comme chef d'état-major de l'ONUST³⁹, qui était le nouveau nom donné à la Commission de la trêve. Après une carrière passée en totalité dans le *Marine Corps*, cet officier général de 51 ans avait commandé en 1945 la 3^e Division de *Marines*. Il demeurera cinq ans à ce nouveau poste.

Les Accords d'Armistice

Le 15 octobre, après une trêve de près de deux mois marquée par de nombreuses violations, les Israéliens reprennent l'offensive dans le Neguev, où ils s'étaient opposés à la mise en place d'observateurs. Ils occupent bientôt la totalité du Neguev, puis entrent en territoire égyptien, sans que les autres pays arabes n'engagent leurs armées. Il faudra une mise en demeure énergique des États-Unis pour qu'Israël interrompe son avance dans le Sinaï et évacue la péninsule à la fin du mois de décembre.

Des négociations sont alors menées sous les auspices de Ralph Bunche et aboutissent en 1949 à toute une série d'accords d'armistice : le 24 février avec l'Égypte (à Rhodes), le 23 mars avec le Liban (à Rosh Hanikra), le 3 avril avec la Jordanie (à Rhodes)⁴⁰ et le 20 juillet avec la Syrie (près de Mahanayim). Ces traités fixent de simples lignes de démarcation qui ne sont pas considérées comme des frontières politiques ou territoriales.

Le soin de contrôler l'application de ces conventions générales d'armistices (*General Armistice Agreements: GAA*) sera confié à l'ONUST, qui mettra en place des Commissions mixtes d'Armistice, adaptées à chaque frontière.

Avec 6 000 tués (4 000 soldats et 2 000 civils), Israël a acheté au prix fort le droit d'exister. Mais le problème de Jérusalem, divisée en deux parties hostiles, reste posé. Quant aux réfugiés palestiniens, devenus le peuple « en trop » de cette région, ils vont constituer, au cours des décennies à venir, la pierre d'achoppement d'une solution négociée entre Israël et les États arabes.

« Cette tragique série d'événements, écrira Glubb Pacha, le commandant de la Légion arabe, mit en lumière la faute énorme de l'ONU,

39. « Organisation des Nations unies pour la Surveillance de la trêve ».

40. Le 10 mars, Ben Gourion avait mené à son terme l'occupation du Neguev (qui revenait à Israël, d'après le plan de partage) en s'emparant de ce qui devait devenir le port d'Eilat sur le golfe d'Akaba.

qui avait voté un plan de partage sans prévoir la création d'une force internationale pour l'appliquer. Si une armée neutre s'était trouvée en Palestine au printemps de 1948, les Israéliens n'auraient pas entrepris l'occupation de tout le pays, les États arabes ne seraient pas intervenus et le problème palestinien n'aurait pas concerné tout le Moyen-Orient, sans parler de l'Union soviétique. Enfin, Jérusalem serait demeurée dans la zone internationale. »

CHAPITRE II

LES DÉBUTS DE L'ONUST (1949-1956)

« Les Nations unies ont obligé les Arabes et les Israéliens à arrêter leur guerre, mais elles ne peuvent pas les obliger à faire la paix. »

Général Burns

1. LES COMMISSIONS MIXTES D'ARMISTICE

La double mission de l'ONUST

L'ONUST¹ (Organisation des Nations unies pour la Surveillance de la Trêve) est le nom nouveau donné au dispositif de surveillance mis en place en Palestine (et dans les pays limitrophes) depuis la création du corps d'observateurs militaires le 29 mai 1948. Subordonné précédemment au médiateur et à la Commission de la Trêve, le corps d'observateurs militaires devient le 11 août 1949 un organisme subsidiaire des Nations unies, agissant en consultation avec le Secrétaire général et placé sous l'autorité directe du Conseil de Sécurité.

Sa mission, telle qu'elle est définie par la résolution 73 prise le 11 août 1949 par le Conseil de Sécurité, est double :

1. observer et maintenir le cessez-le-feu;
2. assister les parties prenantes aux Accords d'Armistice pour le contrôle de l'exécution de ces Accords.

Le chef d'état-major² de l'ONUST était – et se trouve toujours – investi des deux fonctions. Il est le chef de l'organisme chargé de la surveillance de la trêve et dispose à cet effet du corps d'observateurs.

1. En anglais « UNTSO » (*United Nations Truce Supervision Organisation*).

2. Ce titre de « chef d'état-major » était hérité de l'époque où il existait un médiateur. Le titre de « commandant » de l'ONUST conviendrait certainement mieux.

Aucune durée n'est prévue pour l'exécution de cette mission, puisque, aux termes de la résolution du 11 août 1949, l'ordre d'observer une suspension d'armes est donné jusqu'au règlement définitif. Il est aussi le président des quatre Commissions mixtes d'Armistice, ce qui constitue une fonction extérieure à l'ONU. Le chef d'état-major est désigné par le secrétaire général dont il relève directement. C'est normalement un officier général, qui reçoit, à partir de 1951, un titre de haut-fonctionnaire : *Principal Director*, puis *Assistant Secretary General* (c'est-à-dire sous-secrétaire général). Il est le chef de la mission sous ses trois aspects : diplomatique, politique et militaire.

La tâche principale de l'ONUST est assurément d'observer et de rendre compte des violations du cessez-le-feu. L'ONUST transmet également à New York le texte des plaintes émises par les parties concernées ainsi que les rapports des enquêtes menées sur le terrain par les observateurs militaires des Nations unies (UNMO's en anglais)³ à la requête de l'un ou l'autre camp.

En outre, le chef d'état-major est invité à appeler l'attention du secrétaire général (ou du secrétaire général adjoint, chargé des affaires politiques spéciales) sur tout changement survenant dans la situation régionale et, en particulier, sur tout signe de son aggravation. Il peut être amené à offrir ses bons offices pour réduire un état de tension, qui se forme, et pour prévenir si possible des incidents. Lorsque survient un échange de tirs, il s'efforce d'obtenir un cessez-le-feu entre les parties concernées.

Les personnels de l'ONUST jouissent des privilèges diplomatiques (résolution 59 du Conseil de Sécurité en date du 19 octobre 1948).

Des effectifs squelettiques

Après la conclusion des Accords d'Armistice, les effectifs d'observateurs ont subi une forte réduction. De trois cents ils sont tombés à vingt et un, soit sept Américains, sept Belges et sept Français. Une réduction était inévitable. Alors que la trêve de juillet avait été imposée par le Conseil de Sécurité et que son respect nécessitait un strict contrôle des belligérants, les Accords d'Armistice, qui avaient été librement négociés, devaient s'accommoder d'une présence plus légère des Nations unies. Toutefois l'abattement opéré dans les effectifs est si important que cette présence n'est plus que symbolique. Le médiateur intérimaire Bunche avait pourtant estimé devant le Conseil de Sécurité à soixante-dix le nombre d'observateurs à maintenir. Le résultat est une discordance totale entre la mission à remplir et les effectifs.

Cette situation durera jusqu'en 1953. Le major général Vagn Ben-

3. Le sigle « UNMO » (prononcer : eunmo), qui vient de *United Nations Military Observer*, est d'un emploi si courant à l'ONUST qu'il sera conservé sous cette forme dans ce livre. Il en sera de même du sigle « FSO » (*Field Service Officer*), désignant les agents des services mobiles, qui sont des personnels civils de l'ONU.

nike (Danemark), lorsqu'il succédera au mois de juin au général américain Riley – qui tient le poste de chef d'état-major depuis septembre 1948 – réussira à obtenir l'accord du secrétaire général pour un renfort de sept observateurs : deux Suédois, deux Néo-Zélandais et trois Danois. Faisant le point devant le Conseil de Sécurité au mois d'octobre 1953 (après les incidents de Kibya), le général Bennike, qui ne dispose encore en théorie que de vingt et un officiers et, en pratique, de dix-neuf, en donne la répartition :

QG de l'ONUST	1
Mont Scopus	1
Commission libano-israélienne	2
Commission égypto-israélienne	4
Commission syro-israélienne	6
Commission jordano-israélienne	5

« Nous prendrons par exemple, dit-il, les travaux de la Commission mixte d'Armistice jordano-israélienne. Les cinq observateurs qui y sont affectés sont basés à Jérusalem, qui est le PC de la Commission. Ils ont une frontière d'environ 620 kilomètres de long à couvrir. Chaque observateur assiste chaque semaine à deux ou trois réunions de commandants locaux, en plus des enquêtes qui lui sont commandées par le président [de la Commission] à la suite de plaintes. De plus, il n'est pas rare que les observateurs militaires soient appelés à des interventions rapides pour obtenir un cessez-le-feu. Dans ce domaine, ils ont été efficaces à plusieurs reprises. Avec 620 kilomètres de lignes de démarcation à couvrir entre Israël et la Jordanie, et le fait que 345 plaintes ont été reçues cette année, à ce jour – dont un grand nombre ont fait l'objet d'enquêtes –, il est facile de voir que la tâche des observateurs n'est pas aisée. »

On le croit volontiers... Mais alors pourquoi le général Bennike s'estime-t-il satisfait de ses effectifs? « Je crois, dit-il, qu'avec cette augmentation (les sept observateurs accordés au mois de septembre), je disposerai de suffisamment d'observateurs, à moins que, bien sûr, la situation ne se détériore, auquel cas je pourrais être amené à demander un renfort au Conseil de Sécurité. » L'attitude du général danois est difficilement compréhensible. Il est vrai que son prédécesseur, le général Riley, n'avait connu que ce faible effectif de vingt et un observateurs pendant quatre ans et s'en était apparemment contenté⁴...

On a le sentiment, qu'une fois signés les Accords d'Armistice, le secrétaire général des Nations unies a manifesté un moindre intérêt pour le problème israélo-arabe. Depuis 1950, Trygve Lie est accaparé par l'affaire coréenne. A partir de 1953 – la guerre de Corée s'étant achevée par l'armistice de Pan-Mun-Jon – la détérioration de la situation au Moyen-Orient, sous son aspect le plus visible qui est les

4. En 1951, le général Riley avait fixé à trente le nombre souhaitable d'observateurs.

raids de représailles israéliens, va amener le nouveau secrétaire général, le Suédois Dag Hammarskjöld, à renforcer peu à peu les moyens de l'ONUST.

Les effectifs passeront ainsi à 37 en 1954, en exécution de la résolution 101 du Conseil de Sécurité en date du 24 novembre 1953. Le complément sera fourni par le Canada, le Danemark, la Nouvelle-Zélande et la Suède.

Un nouvel accroissement aura lieu en 1956, après que le Conseil de Sécurité aura décidé, par sa résolution 114 du 4 juin 1956, de porter les effectifs à 57. Trois nouveaux pays accepteront d'apporter leur contribution : l'Australie, la Norvège et les Pays-Bas, ce qui portera à dix le nombre d'États fournisseurs.

Sept officiers français en Terre Sainte

Après les Accords d'Armistice, la contribution française à l'ONUST, qui était passée successivement de 21 à 31 puis à 125 officiers, était tombée à 7. Elle se maintiendra à cet effectif jusqu'en 1967.

Le renouvellement de cette équipe d'officiers français – qui appartaient initialement aux trois Armées (Terre, Air, Mer) – est bientôt confié à la seule Armée de Terre. Mis à part le chef de mission, qui est généralement lieutenant-colonel, il s'agit de capitaines et de commandants qui ont entre dix et quinze ans de service et qui ont donc participé à la Seconde Guerre mondiale et, pour certains, à la guerre d'Indochine. Nombreux sont ceux qui ont servi en Afrique du Nord. C'est dire que la mission qui les attend à l'ONUST ne pose pas de problème à ces soldats aguerris, qui ont déjà pas mal « roulé leur bosse » et qui ont souvent l'expérience du monde arabe.

A côté des vicissitudes du métier, qui seront vues plus loin, l'affectation à l'ONUST n'est pas pour eux sans attrait. Jusqu'au débarquement franco-britannique de Suez en 1956, les officiers français auront accès, comme les autres personnels de l'ONUST, à tous les pays arabes du Moyen-Orient. Leur carte d'identité onusienne, de couleur blanche (on l'appelle la *White Card*), rédigée en anglais, hébreu et arabe, leur ouvre toutes les frontières. Et quel plaisir pour un officier français de faire la tournée des châteaux des Croisés, de Saint-Jean d'Acre au Krak des Chevaliers, en Syrie, en passant par ceux de Tibnine et de Beaufort, au Liban sud, de Saint-Gilles, à Tripoli, et de bien d'autres lieux, car l'épopée franque a laissé des traces partout ! C'est aussi l'occasion de lire (ou de relire) les relations de leurs voyages en Orient laissées par les grands voyageurs du XIX^e siècle : Chateaubriand, Lamartine, Gérard de Nerval, Renan...

Mais surtout, ce sont les souvenirs de l'Ancien et du Nouveau Testament qui assaillent les officiers débarquant en Palestine. Les paysages, les attitudes des hommes et des femmes de Galilée, de Judée ou de Samarie évoquent avec une force étonnante les temps bibliques. Dans la Vieille Ville de Jérusalem, lorsqu'on suit l'étroite et tortueuse

Via dolorosa, comment ne pas penser au mot du Père Lelong : « En Terre Sainte, les pierres crient » ? Mais Jérusalem est aussi une Ville Sainte pour les Juifs et pour les Musulmans. Pour les premiers, *Yerushaleim* (la ville de la paix) est l'antique Sion, conquise sur les Cananéens par David. Le rocher du mont Moriah, où celui-ci fit élever l'autel des holocaustes, passe pour être celui sur lequel Abraham (Ibrahim, pour les Musulmans) se serait préparé à immoler son fils Isaac⁵. Il est aussi le lieu d'où Mahomet se serait élancé pour une « ascension » jusqu'au « septième ciel » lors de son miraculeux voyage nocturne à Jérusalem, au cours duquel il rencontra Moïse et Jésus. Cette énorme roche informe est, de nos jours, incluse dans la *Qoubbet As Sakha* (le « Dôme du Rocher »), appelé aussi la Mosquée d'Omar⁶, où les Musulmans viennent en pèlerinage. Jérusalem, qu'ils appellent *El Qods* (la Sainte)⁷, est considérée par ceux-ci comme leur troisième Ville Sainte.

Ainsi les officiers observateurs, dont une des missions est précisément de surveiller la ligne de démarcation séparant la Vieille Ville, sous autorité jordanienne, de la ville juive moderne, peuvent-ils méditer sur le destin de cette vieille cité, pour la possession de laquelle les fils d'Abraham se sont battus, il y a près de mille ans, au nom de Jésus et de Mahomet, et qui continue d'être un enjeu entre les descendants des rois David et Salomon et les héritiers de Saladin.

Le QG de « Government House »

Quelques heures avant sa mort, le comte Bernadotte avait choisi, pour y installer son quartier général (toujours à Rhodes), l'ancienne résidence du haut commissaire britannique. Cet édifice, qui date de 1931 et que l'on continue de nos jours à appeler *Government House*, se trouve situé sur le *Jebel El Muqabbar* (la colline du mauvais conseil), à environ 1 500 mètres au sud de la Vieille Ville de Jérusalem, dans un no man's land séparant les lignes de démarcation jordanienne et israélienne. C'est dans cet imposant bâtiment blanc à allure coloniale, avec tours et arcades, qui est entouré de pelouses et de massifs de fleurs, et d'où l'on a une vue magnifique sur les murailles médiévales de la Vieille Ville et sur le mont des Oliviers, que fut installé le 25 mai 1949 (et que se trouve toujours aujourd'hui) le quartier général de l'ONUST⁸.

5. Selon la tradition musulmane, il s'agit de son autre fils Ismaël, dont descendent les Arabes (chrétiens comme musulmans).

6. Le « Dôme du Rocher » occupe une partie de l'emplacement de l'ancien Temple israélite, mais le Saint des Saints était situé plus à l'ouest. A l'extrémité sud de l'esplanade du mont Moriah a été élevée la Mosquée *Al Aqsa*.

7. Le plus vieux nom arabe de Jérusalem est *Iliya*, mais le nom que lui ont donné les ulemas est *Beit El Maqdess* ou *Beit El Mouqaddas* qui, sous sa forme abrégée, *El Qods*, s'est peu à peu imposé au langage courant.

8. Le QG de l'ONUST se trouvait d'abord au Caire puis, à partir du 26 juin 1948, à Haïfa. Le CICR, qui ne pouvait faire cesser les violations sur son domaine, l'avait cédé à l'ONU le 7 octobre 1948.

On y trouve, autour du chef d'état-major, trois équipes bien distinctes :

- les conseillers directs du chef d'état-major;
- une équipe militaire;
- les services administratifs.

Le rôle essentiel du Conseiller politique spécial (*Special political adviser*) est tenu depuis 1948 par un Français : Henri Vigier, qui a déjà servi avec Bernadotte et Bunche, et dont l'expérience internationale remonte à la Société des Nations de Genève. Henri Vigier demeurera à ce poste jusqu'en 1963, à la vive satisfaction des chefs d'état-major successifs, qui abordent cet « Orient compliqué » avec appréhension, et parfois même sans les « idées simples » dont était porteur le général de Gaulle en 1941. Les deux autres conseillers sont le conseiller juridique (*Legal adviser*) et l'attaché d'information (*Information Officer*) chargé des relations publiques et de la presse.

L'équipe militaire est placée sous l'autorité d'un officier supérieur appelé à l'époque « sous-chef d'état-major » (*Assistant Chief of Staff*), qui sera baptisé plus tard du terme plus restrictif d'« officier d'état-major le plus ancien » (*Senior Staff Officer*). Cette équipe a en charge le fonctionnement opérationnel de la mission ainsi que l'affectation et la gestion des personnels militaires.

Quant aux services administratifs, ils dépendent d'un directeur de l'Administration (*Chief Administrative Officer*), membre du secrétariat des Nations unies, qui est chargé de tout le soutien administratif, financier et logistique de la mission. Ses attributions vont des transmissions et du transport (terrestre et aérien) au ravitaillement et même à la sécurité. Ce puissant personnage dispose de fonctionnaires civils, recrutés internationalement : les *Field Service Officers* (Agents du Service en Campagne), en abrégé « FSO », dont le nombre est d'une centaine en 1956, et de personnel recruté localement. Après le chef d'état-major, le personnage le plus important de l'ONUST est le directeur de l'Administration. Numéro deux de la mission, il porte normalement ce numéro deux sur la plaque d'immatriculation de sa voiture. Ce ne sera pourtant pas le cas jusqu'en 1963, ce numéro étant alors accaparé par le conseiller politique Henri Vigier et personne n'osant retirer ce petit privilège à ce vieux monsieur, qui avait rédigé – et négocié en partie – les Accords d'Armistice.

Le colonel chargé des opérations (*Assistant Chief of Staff* ou *Senior Staff Officer*) n'est que le numéro trois dans la hiérarchie de l'ONUST. Néanmoins, c'est lui qui remplace le général lorsque celui-ci quitte le territoire ou qui assure l'intérim lorsque le poste est vacant.

Les quatre Commissions mixtes d'Armistice (CMA)

Des commissions mixtes ont été chargées de veiller à l'application des Accords d'Armistice de 1949.

Chaque commission est composée d'un nombre égal de délégués de

chaque pays (en général deux) et est présidée, en théorie, par le chef d'état-major, en pratique, par un officier supérieur de l'ONUST, désigné après consultation des deux parties. Quatre Commissions mixtes d'Armistice (en anglais : *Mixed Armistice Commission* ou « MAC ») ont été ainsi mises sur pied en 1949. Placée sous les ordres d'un président (*Chairman*) qui est un officier supérieur de l'ONUST, chaque commission dispose d'un certain nombre d'UNMO et de FSO. Les quatre CMA sont très différentes l'une de l'autre.

La Commission mixte d'Armistice libano-israélienne – en abrégé : CMALI (*ILMAC* en anglais) – a initialement son PC à Naqoura, poste frontière libanais, où a été négocié l'Accord d'Armistice. Les réunions de la Commission se tiennent à Metoulla ou à Naqoura. Lorsque les effectifs s'étofferont, à partir de 1953, le gros de la mission s'installera à Beyrouth et seule une permanence sera entretenue à Naqoura. Le premier chef du groupe des observateurs du Liban est un Français, le capitaine de vaisseau Ballande. Le premier président (après la conclusion de l'Armistice) est le lieutenant-colonel Bossavy, remplacé le 20 juin 1949 par le capitaine de vaisseau Nauges. Puis le poste continuera – jusqu'en avril 1986 – à être confié à des Français, avec quelques exceptions au profit de Canadiens. En 1956, c'est toujours une mission minuscule, de seulement trois officiers, qui entretiennent une permanence au poste frontière de Naqoura.

Le nombre d'observateurs attachés à la Commission jordano-israélienne – CMAJI, *HJK-I-MAC*⁹ en anglais – est d'une douzaine. Le PC de la Commission est installé à l'entrée du no man's land, dans un immeuble situé près de la porte *Mandelbaum* au nord de la Vieille Ville de Jérusalem. Les UNMO sont stationnés dans des localités situées en zone jordannienne (Hebron, Jenine, Latroun, Toulkarm) et partent de là effectuer les enquêtes ou les interventions qui leur sont demandées. Il n'y a pas de poste d'observation sur la ligne. Parmi les missions des observateurs de la CMAJI figure l'inspection des camions ravitaillant périodiquement l'enclave israélienne du mont Scopus, qui est située en territoire arabe au nord-est de Jérusalem et d'où l'on peut contrôler la plus grande partie de la Vieille Ville, ainsi que les routes menant au nord vers Ramallah et Naplouse et à l'est vers Jericho et Amman. C'est une tâche difficile car les Israéliens déploient beaucoup d'habileté pour tromper la vigilance des observateurs. Le général Odd Bull raconte que les Israéliens organisèrent après la guerre de juin 1967 une exposition des matériels qu'ils avaient réussi à introduire au mont Scopus, au cours des convois bimestriels, au nez et à la barbe des UNMO. Y figuraient deux jeeps équipées de canons sans recul, passées en pièces détachées dans des compartiments secrets aménagés à bord des camions de ravitaillement¹⁰.

La quatrième CMA est la Commission égypto-israélienne (CMAEI ou « EIMAC »). C'est une petite mission, basée d'abord à El Auja,

9. « Hashemite Jordan Kingdom » : Royaume hachémite de Jordanie.

10. Général Odd Bull, *War and peace in the Middle-East*, p. 66.

puis à Gaza. En 1956, avec sa douzaine d'observateurs, elle aurait beaucoup de mal à suivre les litiges si ceux-ci n'étaient pas concentrés presque exclusivement sur les limites de la « bande de Gaza »¹¹ – où il y a trois postes d'observation du côté égyptien – et dans la zone démilitarisée d'El Auja.

La Commission syro-israélienne – en abrégé CMASI (*ISMAC* en anglais) – est la plus importante en effectif. En 1956, lorsque l'ONUST verra son nombre d'observateurs s'élever à cinquante-sept, elle comptera au total une quarantaine d'officiers. Mais cette mission est alors en fait partagée en deux. Initialement, les réunions de la CMA se tiennent à proximité de la frontière. Elles ont lieu, alternativement, au poste de douane syrien situé près du pont de Banaat Yakoub (« les filles de Jacob ») et, du côté israélien, à Mahanayim. Lorsque le PC de la Commission s'installe à Damas, deux centres de contrôle sont aménagés : l'un à Tibériade (Israël), l'autre à Quneitra (Syrie). Mais alors que le centre de Quneitra dépend de Damas, celui de Tibériade est relié directement à Jérusalem.

Les effectifs de la Commission sont partagés entre les deux pays : environ vingt-cinq en Syrie et une douzaine en Israël (chiffres de 1956). Des postes d'observations, d'abord volants (établis pour la journée), puis permanents, seront établis au cours des années 50, sur la ligne de démarcation (*Armistice Demarcation Line* : *ADL*), pour atteindre le nombre total de dix : quatre du côté israélien, six du côté syrien.

Une double mission mal définie

La résolution du 11 août 1949 avait défini ainsi la double mission de l'ONUST :

« contrôler et maintenir la suspension d'armes » ;

« aider les parties aux conventions d'armistice à contrôler l'exécution et l'observation des termes de ces conventions, en tenant spécialement compte des désirs exprimés par les parties dans les articles pertinents des dites conventions »¹².

Des deux missions assignées aux observateurs, c'est visiblement sur la seconde (l'assistance aux signataires des accords) qu'insiste le texte de la résolution.

Faute de précisions sur la manière dont doit être remplie la première mission (contrôler et maintenir le cessez-le-feu), les États signataires des Accords d'Armistice vont se trouver enclins à considérer que l'ONUST n'a pas de responsabilité propre sur leur territoire et que

11. La « bande de Gaza » est, avec la Cisjordanie, le reliquat du territoire de la Palestine alloué aux Arabes dans le plan de partage de l'ONU de 1947. Elle mesure quarante kilomètres sur quatre à huit (258 km²) et contenait en 1956 environ 300 000 Arabes dont 200 000 réfugiés. Elle s'est trouvée sous contrôle égyptien de 1948 à 1967.

12. S/1376, II, article 6.

son activité dépend de leur bon vouloir. De ce fait, les observateurs se trouveront rapidement pris dans un labyrinthe d'interdictions qui va leur enlever toute liberté d'action :

- interdiction d'effectuer, sur leur initiative, des contrôles en zone démilitarisée;
- interdiction de procéder à des enquêtes (même après réception de plaintes officielles) sans demande expresse de l'une des parties¹³;
- interdiction d'installer des postes d'observation sans l'accord de l'État concerné;
- interdiction de disposer d'un moyen de navigation sur le lac de Tibériade, etc.

Les seuls cas où les observateurs peuvent se rendre, de leur propre mouvement, sur un lieu d'incident, sont les violations brutales du cessez-le-feu. Au moins peuvent-ils invoquer alors l'argument de l'urgence pour justifier une initiative prise en dehors des procédures des Commissions d'Armistice. Ainsi, la capacité des observateurs de « maintenir » le cessez-le-feu, qui est un des termes de la mission, se trouve-t-elle très réduite.

Comme le remarque Jacques Ballaloud¹⁴, « prévenir les violations impliquait la mise en œuvre d'actions préventives. Les Israéliens¹⁵ ont toujours refusé aux observateurs de l'UNTSO ce type d'action. Les observateurs étaient donc réduits à exercer une " action préventive " du seul fait de leur présence et de la crainte que pouvait inspirer une action coercitive du Conseil de Sécurité en cas de violation de la trêve. Encore cette menace n'avait-elle que des résultats assez faibles dès l'instant qu'il s'agissait d'éléments incontrôlés et, qu'au fur et à mesure que s'écoulait le temps, il devenait évident qu'aucune action coercitive ne serait engagée par le Conseil de Sécurité contre l'une ou l'autre des parties. Le résultat fut un affaiblissement progressif de l'autorité des observateurs pour prévenir les violations. En dépit de nombreux avertissements du Conseil de Sécurité, de 1949 à 1956, les violations et incidents de frontières entre les différentes parties se sont multipliés, les observateurs se bornant à les enregistrer ».

Ces limitations à la liberté d'action des observateurs ne paraîtront sans doute pas alarmantes au secrétaire général dans les premières années qui suivront la conclusion des Accords d'Armistice. En maintenant à un volume symbolique (vingt et un) l'effectif des observateurs, le secrétaire général agira comme s'il faisait confiance aux anciens belligérants pour respecter d'eux-mêmes les Accords d'Armistice. Lorsque la dégradation de la situation deviendra évidente, à partir de 1953, les habitudes seront prises et il sera alors trop tard pour obtenir que l'ONUST dispose de la liberté d'action nécessaire à sa mission.

13. Pendant la trêve, les observateurs étaient autorisés à procéder à des enquêtes et à déposer des plaintes sur leur seule initiative.

14. « L'ONU et le maintien de la paix », p. 128.

15. Les pays arabes aussi... (N. d. A.)

Le fonctionnement des CMA

Les procédures des Commissions mixtes d'Armistice ne sont pas toutes les mêmes. Ainsi, dans la Commission égypto-israélienne, une enquête peut être déclenchée sur simple demande d'une des parties. Dans la CMA jordano-israélienne, la Commission doit en décider au préalable; toutefois, le consentement des deux parties n'est pas nécessaire, puisque la règle en vigueur dans les Commissions est celle de la majorité. Le Président prenant part au vote, une majorité peut être constituée avec sa voix et celles des représentants d'une des parties. A ce sujet David Brook fait l'observation suivante : « Cette disposition place le Président neutre dans une position de haute responsabilité. Il possède le vote décisif dans des cas où Israël et son antagoniste arabe se trouvent dans une impasse. Dans de telles circonstances, l'officier qui préside doit donner un vote positif; autrement, aucune résolution ne peut être adoptée. Dans des cas litigieux, la position du Président peut être comparée à celle d'un juge. Il doit évaluer le poids d'un témoignage et donner une opinion ¹⁶. »

Les résultats des enquêtes menées sur le terrain par les observateurs constituent évidemment des témoignages essentiels pour les délibérations des Commissions mixtes. Mais il arrive fréquemment que les observateurs jouent sur place un véritable rôle de médiation et parviennent à résoudre rapidement de petits incidents, qui auraient pu dégénérer dans des proportions incontrôlables. C'est le cas notamment des disputes locales nées de simples malentendus. Peu de temps après les Accords d'Armistice, le chef d'état-major signale dans un rapport que « des centaines de négociations ont été menées sur place entre des Arabes et des Israéliens par des observateurs des Nations unies pour restituer des biens volés ou pillés ¹⁷. »

Jusqu'en 1957, les seuls postes d'observation que l'ONUST sera autorisée à installer sont les trois PO de la bande de Gaza et celui d'El Auja. Encore ne s'agit-il que de positions occupées seulement pendant le jour. La station de Naqoura, au Liban, n'est pas un poste d'observation. Le PC de la Commission libano-israélienne s'y est tenu longtemps. Par la suite elle est devenue un PC secondaire (*out station*), où sont reçues les plaintes des autorités locales et où sont organisées certaines des réunions de la CMA. A Jérusalem, malgré la tension qui règne en permanence et éclate assez souvent en échanges de tir, il ne sera jamais possible à l'ONUST d'installer des postes d'observation sur les points chauds.

Dès son arrivée à la tête de l'ONUST, au mois d'août 1954, le général canadien Burns s'attaquera d'emblée à ce difficile problème. E.L.M. Burns est un homme de caractère et d'expérience. Il a commandé

16. David Brook, *Preface To Peace*, p. 6.

17. *Ibid.*, p. 109.

la 5^e Division blindée en 1944 en Italie puis le 1^{er} Corps d'Armée canadien. Il fera une belle carrière onusienne, puisqu'il prendra en novembre 1956 le commandement de la FUNU, dans le Sinaï, et qu'il le conservera jusqu'en décembre 1959.

Au mois d'octobre 1954, raconte-t-il ¹⁸ « il fut décidé d'accroître les patrouilles et nous pensâmes que si les observateurs occupaient un certain nombre de postes fixes, dominant les secteurs où débutaient la plupart des incidents, on pourrait peut-être réduire les tirs. Les emplacements d'une demi-douzaine de postes d'observations furent ainsi choisis, [dans Jérusalem] de part et d'autre de la ligne de démarcation et nous commençâmes à y mettre du monde.

Très vite, les Israéliens se mirent à élever des objections. Ils parlaient du principe que les fonctions des UNMO se limitaient à exécuter les enquêtes que leur demandaient les Commissions mixtes d'Armistice. Le seul statut qu'ils avaient dans le pays leur était donné par les Accords généraux d'Armistice. Comme la Commission mixte d'Armistice ne leur avait prescrit aucune enquête, ils n'avaient rien à faire dans ces secteurs dangereux de Jérusalem ».

« La position des Nations unies était cependant, dit le général Burns, que l'ONUST avait plus de fonctions que celles formulées dans les Accords généraux d'Armistice. Dans sa résolution du 11 août 1949, le Conseil de Sécurité avait prescrit à l'ONUST de continuer à surveiller le cessez-le-feu qu'il avait ordonné dans sa résolution du 15 juillet 1948 et qui devait demeurer valide même si les parties aux Accords généraux d'Armistice cherchaient à abroger ceux-ci. »

En définitive, il ne sera créé aucun poste à Jérusalem. De même, dans la zone démilitarisée située le long de la ligne de démarcation syro-israélienne, aucun poste ne pourra être établi avant 1957. Cette absence de surveillance favorisera, pendant les années qui suivront la signature de l'armistice, la formation d'un état de tension qui dégènera plusieurs fois en affrontements violents.

2. LES LITIGES ET LES INCIDENTS

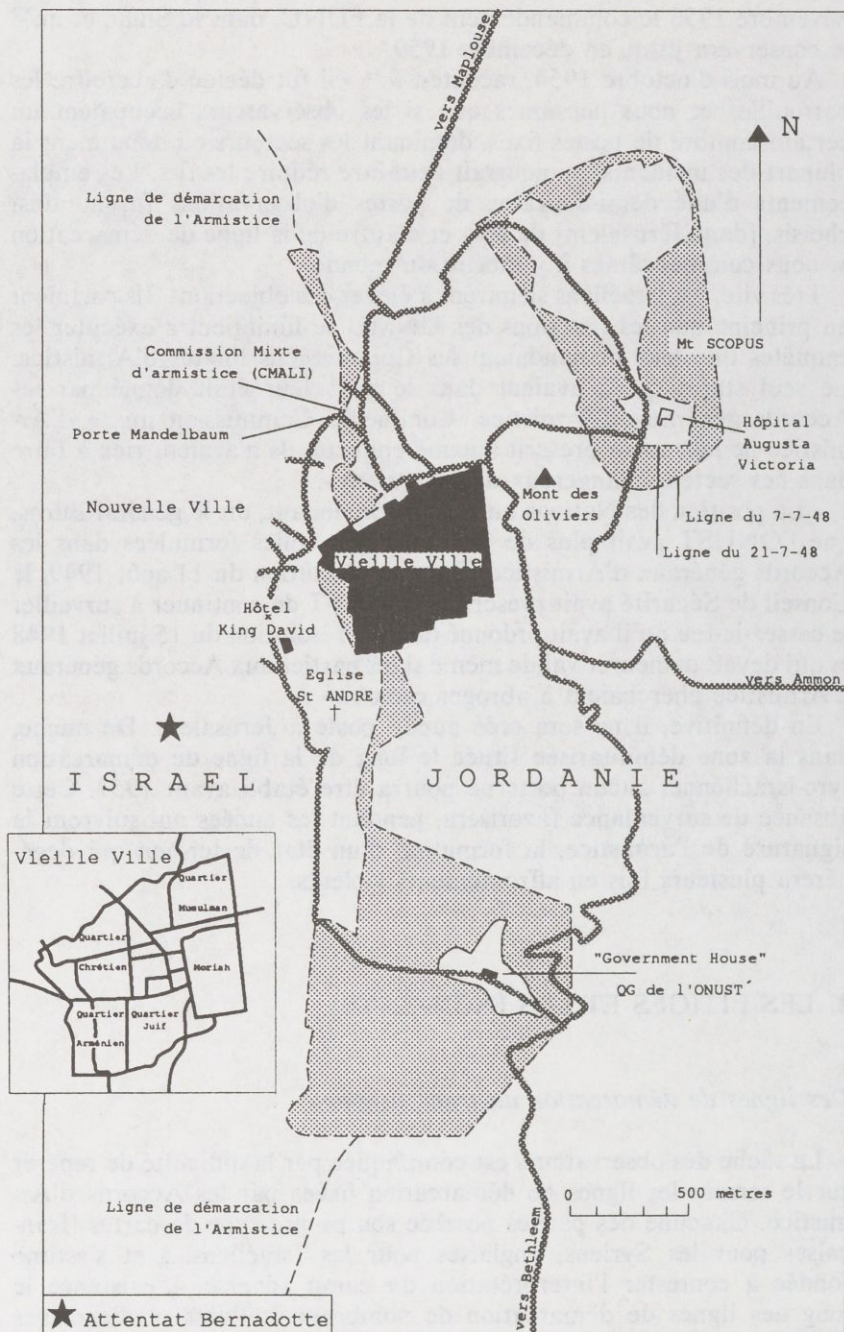
Des lignes de démarcation au tracé litigieux

La tâche des observateurs est compliquée par la difficulté de repérer sur le terrain les lignes de démarcation fixées par les Accords d'Armistice. Chacune des parties possède son propre type de cartes (françaises pour les Syriens, anglaises pour les Israéliens...) et s'estime fondée à contester l'interprétation du camp adverse. L'existence le long des lignes de démarcation de nombreux saillants et d'enclaves pose dès lors des problèmes difficiles aux observateurs.

18. Général Burns, *Between Arab and Israel*, p. 53.

JÉRUSALEM

(de 1949 à 1967)



Les incidents éclatent surtout dans les zones démilitarisées. A Jérusalem, il s'agit d'une bande de cinq kilomètres de long et d'une largeur variant de quelques mètres à six cents mètres. Pour comble de malchance, le tracé des lignes de démarcation a été fait avec un crayon gras mal taillé et la simple épaisseur de la ligne représente une largeur de six à quarante mètres sur le sol... Il faut donc déterminer si l'on tient compte de l'intérieur ou de l'extérieur du tracé. Chaque camp a évidemment sa thèse. Il ne s'agit pas d'un simple débat académique, comme le montre un incident survenu au mois de février 1955 et au cours duquel deux soldats israéliens en patrouille sont blessés par balles alors qu'ils se trouvent à un endroit situé exactement dans l'épaisseur d'un de ces coups de crayon.

Ce genre de situation est traité au sein de la Commission, avec parfois des résultats positifs, mais souvent aussi sans succès. La procédure en vigueur est le vote, auquel participe le Président.

Dans les zones démilitarisées, qui ont été créées le long du Jourdain pour séparer Israéliens et Syriens, il a été admis, par l'Accord d'Armistice, que la vie civile pourrait se poursuivre comme auparavant, et que cultivateurs juifs et arabes pourraient continuer à exploiter leur terre. La présence de policiers juifs ou arabes était admise dans les villages. Cette situation aurait peut-être pu se perpétuer sans incident grave si l'ONUST avait été autorisée d'emblée à s'installer et à patrouiller librement dans ces zones. On a vu qu'il n'en était rien. La situation ne tardera donc pas à se dégrader, du fait du désaccord total existant entre Israël et la Syrie quant à la souveraineté appelée à s'exercer sur ces 66,5 kilomètres carrés. Pour les Israéliens, il n'y a aucun doute à ce sujet. La limite orientale de la zone démilitarisée coïncidant avec l'ancienne frontière séparant la Palestine de la Syrie, cette zone appartient – par héritage en quelque sorte – au nouvel État israélien. Les Syriens considèrent, de leur côté, que le sort de ces bandes de terrain ne peut être réglé qu'après conclusion d'un traité de paix et qu'il importe, d'ici là, de maintenir le statu quo.

Mais c'est compter sans la ferme volonté des Israéliens de mener à bien la mise en valeur de la vallée du Jourdain, nécessaire à la réalisation de leurs plans de développement.

Au mois de mars 1951, ils entreprennent le drainage des marais du lac Huleh et commencent par évacuer 650 Arabes de la région concernée, qui est située dans la zone démilitarisée. Une plainte ayant été déposée par la Syrie devant le Conseil de Sécurité, le colonel belge B.L. de Ridder – qui remplace à cette époque le général Riley – effectue une enquête sur place et conclut à la réalité de la violation par Israël de l'Accord d'Armistice. « Je considère, dit-il dans un message adressé au chef d'état-major de l'armée israélienne, que ces civils [les colons israéliens mis en cause] constituent une force israélienne paramilitaire à l'intérieur de la zone démilitarisée. » Le Conseil de Sécurité demandera l'interruption des travaux de drainage, mais Israël ne l'écouterà pas. Il devra par contre s'incliner dans l'affaire du programme d'irrigation qu'il a lancé à proximité de la frontière israélo-

syrienne près du pont de *Banat Yakub* (ou *Bnat Yaacov*). La Syrie déclare devant le Conseil de Sécurité le 21 septembre 1953 que le projet israélien privera de l'irrigation 12 000 acres de terres arabes. « La plainte syrienne, dit Abba Eban ¹⁹, ne reposait sur aucun fondement sérieux; la légitimité d'un développement économique pacifique dans la zone démilitarisée ne pouvait faire aucun doute, même s'il existait un conflit de souveraineté ou de juridiction. » Après une enquête menée sur le terrain par le général Bennike, chef d'état-major de l'ONUST, et l'établissement par Israël d'un compromis accepté par les puissances occidentales, les travaux devront néanmoins être suspendus, en raison d'un veto opposé par l'URSS au Conseil de Sécurité, Vinchinsky exigeant un consentement arabe préalable. Cette intervention de l'URSS traduit un changement d'attitude de ce pays vis-à-vis d'Israël après plusieurs années de compréhension bienveillante. L'affaire du pont de *Bnat Yaacov* décevra profondément les Israéliens qui perdront confiance dans l'Organisation des Nations unies. « Il nous fut dès lors impossible, dit Abba Eban ²⁰, de faire appel à cet organisme [le Conseil de Sécurité]; les Arabes pouvaient massacrer des citoyens israéliens, bloquer le port d'Eilath, interdire le canal de Suez à nos navires, envoyer des groupes armés ravager notre territoire et refuser de se conformer aux clauses de l'armistice en toute impunité. Ils étaient assurés que le Conseil de Sécurité ne voterait pas la moindre résolution contenant ne fût-ce qu'un soupçon de critique à leur égard [...]. Il avait été, peu à peu, admis aux Nations unies que les gouvernements arabes pouvaient faire la guerre à Israël et qu'Israël n'avait pas le droit de répondre. C'était une jurisprudence assez pittoresque et non dépourvue d'originalité. » Cette conviction qu'il n'a plus rien à attendre des Nations unies dictera désormais la conduite de l'État d'Israël, qui ne balancera pas pour se faire justice lui-même. Elle dictera également à ses représentants un comportement souvent dépourvu d'aménité vis-à-vis des officiers de l'ONUST, dont les rapports servent de base aux décisions du Conseil de Sécurité.

Mais, si le problème du partage en deux parties hostiles de la ville de Jérusalem et celui posé par la coexistence de paysans arabes et de colons juifs dans les zones démilitarisées constituent des sources de conflits locaux quasi quotidiens, la grande question qui va entraver tout progrès vers la paix au Moyen-Orient est celle des réfugiés.

Les réfugiés : un problème insoluble et grandissant

« Si c'est évidemment la mort dans l'âme qu'ils ont abandonné leurs demeures, ils sont déterminés à ne jamais revenir chez eux avant le départ définitif de l'occupant et résolus à réveiller la conscience de leurs frères dans toutes les contrées de l'Islam. » Ce constat de

19. *Op. cit.*, p. 135.

20. *Ibid.*

l'historien Amin Maalouf ne se rapporte pas aux réfugiés palestiniens de 1948, mais à ceux de 1099²¹, qui avaient dû fuir l'avance – et la barbarie – des Croisés.

Malgré la similitude de situation, la position des réfugiés de 1948 est néanmoins différente. Les États arabes n'ont cessé, depuis 1949, de présenter comme une exigence fondamentale le retour immédiat des réfugiés sur leur terre d'origine. Le nombre de ceux-ci est diversement évalué. A la fin de 1949, il s'élève, selon les Israéliens, à 549 000, alors que la Mission d'Études économiques de l'ONU l'évalue à 726 000.

Pour manifester de manière ostensible le caractère temporaire du séjour des réfugiés dans les pays hôtes, ceux-ci sont maintenus groupés dans des camps de toile ou des baraquements provisoires. Le problème de leur subsistance est réglé en partie par la création en novembre 1948 du « Secours des Nations unies pour les réfugiés de Palestine » (*United Nations Relief for Palestine refugees* « UNRPR »), qui est remplacée le 8 décembre 1949 (résolution 302 de l'Assemblée générale) par l'« Office de Secours et de Travaux des Nations unies pour la Palestine » (*United Nations Relief and Works Agency for Palestine* « UNRWA »). Cette organisation assure depuis 1950, aux réfugiés immatriculés auprès d'elle, une aide en matière d'éducation, de santé et d'assistance sociale²². Elle joue aussi à leur égard « le rôle d'une sorte de gouvernement », dit William Lee, porte-parole de l'UNRWA à Jérusalem, qui estime que « sans elle le problème palestinien aurait peut-être disparu aujourd'hui²³ ».

Le point de vue des Nations unies au sujet des réfugiés est exprimé clairement par la résolution 194 du 11 décembre 1948 de l'Assemblée générale. « Les réfugiés qui souhaitent, dit le texte, retourner à leurs maisons et vivre en paix avec leurs voisins doivent être autorisés à le faire le plus tôt possible. Une compensation doit être payée pour les biens de ceux qui choisissent de ne pas retourner, ainsi que pour les pertes ou dommages subis par les biens. Cette compensation est à verser, selon les principes de la loi internationale, en toute équité, par les gouvernements ou autorités responsables. »

La Commission de conciliation, constituée par la même résolution, a reçu mission de « faciliter le rapatriement, la réinstallation et la réhabilitation économique et sociale des réfugiés ainsi que le paiement des compensations ». Composée de représentants des États-Unis, de la France²⁴ et de la Turquie elle devait tenir le rôle précédemment dévolu au Médiateur. Mais elle n'obtiendra aucun résultat. Elle choisira, selon Abba Eban²⁵, d'ignorer les Accords d'Armistice au lieu de les prendre

21. Amin Maalouf, *Les croisades vues par les Arabes*, p. 10.

22. En 1987, un peu plus de deux millions de réfugiés palestiniens sont immatriculés auprès de l'UNRWA, qui fournit une assistance aux trois quarts d'entre eux, malgré des problèmes financiers aigus.

23. *Le Monde*, 25 janvier 1985.

24. En 1949, le représentant de la France était Claude de Boisanger.

25. Abba Eban, *Autobiographie*, p. 116.

pour base. Son rôle se réduira progressivement, dit-il, à des questions subsidiaires, telles que celle du déblocage des comptes bancaires des réfugiés.

Le point de vue des Israéliens diffère largement de celui des Nations unies. L'existence des réfugiés, disent-ils, est une conséquence de la guerre déclenchée par les États arabes et il appartient à ceux-ci de prendre ce problème à leur charge. « Une solution doit être recherchée, déclare Moshe Sharett, non par le retour des réfugiés en Israël, mais par leur établissement dans d'autres États ²⁶. » En échange, les Israéliens se déclarent prêts à accueillir les Juifs des pays arabes, à commencer par ceux d'Irak qu'ils estiment à une centaine de mille ²⁷. Leur proposition de reprendre néanmoins cent mille réfugiés palestiniens ne sera pas suivie d'effet, en raison du refus arabe.

Les Nations unies tenteront de favoriser l'installation des réfugiés dans les pays d'accueil par la création le 2 décembre 1950 (résolution 393) d'un Fonds de Réintégration « en vue d'assurer la réinstallation permanente des réfugiés ». Mais les organisations palestiniennes, et particulièrement le MNA ²⁸ de Georges Habache, s'opposeront à ces projets.

Entre 1949 et 1956, le nombre des réfugiés s'accroîtra encore. Des doléances présentées aux observateurs de l'ONUST font état de pressions exercées sur les populations frontalières, de destructions d'habitations, de spoliations de terres. Du côté israélien, les actions reprochées sont présentées comme des mesures de sécurité ou des opérations de représailles à la suite de sabotages ou d'actes de terrorisme perpétrés par des commandos arabes. Quelle qu'en soit la cause, la situation d'insécurité existant dans les régions frontalières obligera, après les armistices de 1949, plusieurs milliers d'habitants à quitter leur village ou à renoncer à cultiver leur terre.

Des incidents de plus en plus violents à partir de 1953

A partir de 1953 les incidents sanglants deviendront plus nombreux.

Voulant rendre coup par coup, les Israéliens réagiront de plus en plus brutalement aux actions des commandos arabes qui iront en s'intensifiant. A la suite d'attaques menées par des éléments infiltrés depuis la bande de Gaza, les Israéliens attaquent le 28 août 1953 le camp de réfugiés de Bureij. Bilan : 20 tués, 27 blessés.

Le 14 octobre 1953, un raid de représailles israélien lancé contre le village jordanien de Kybia cause la mort de 66 villageois. Ce grave incident – que les autorités israéliennes qualifieront elles-mêmes de

26. *The New York Times*, 22 mai 1950.

27. On évalue à 500 000 le nombre total des Juifs qui ont émigré en Israël à partir des pays arabes.

28. Le « Mouvement nationaliste arabe » fut créé en 1951. Il se divisa ultérieurement en plusieurs organisations, dont le FPLP (Habache) et le FDPLP (Hawatmeh).

réaction « excessive » – aura un retentissement international considérable et portera un mauvais coup à la réputation d'Israël.

Un attentat perpétré contre un autobus en Israël le 23 mars 1954 cause la mort de 11 Israéliens. Le président de la Commission mixte refusera de condamner la Jordanie, faute de preuve formelle, selon lui, que les criminels sont venus de ce pays. Ce verdict est très mal pris par les Israéliens, dont le délégué quitte la séance en accusant le Président de parti pris (*bias*). Une campagne de presse anti-ONU s'ensuit et le *Davar*, organe de la Histadrout, conclut de cet incident que le système de contrôle de l'armistice est « militairement, politiquement et maintenant même moralement en faillite »²⁹. Le 28 mars, les Israéliens lancent un raid de représailles contre le village jordanien de Nahalin et y font 9 tués et 19 blessés.

Un nouveau raid entrepris par les forces israéliennes sur le village jordanien de Beit Liqya coûte la vie à deux soldats de la Légion arabe et entraîne des remontrances américaines. Les États-Unis déclarent que, si les infiltrations jordaniennes constituent un sérieux problème, « la politique menée par Israël, bien loin de la diminuer, avait accru la tension le long des lignes d'armistice ». Cette attitude heurte l'opinion israélienne, persuadée de son bon droit. « Personne ne saura jamais, écrit Abba Eban³⁰, si la tension aurait ou non diminué si Israël s'était incliné et avait laissé massacrer ses habitants. Comme aucune nation au monde n'a jamais été assez masochiste pour tenter l'expérience, nous ne connaissons jamais la réponse. »

La répétition de tels incidents ne tarde pas à aigrir les relations entre Israël et l'ONU. La publication par l'ONUST de rapports et de statistiques, qui tendent à désigner Israël comme l'agresseur principal, contribue à dresser un mur de méfiance entre les autorités israéliennes et les responsables de la mission internationale.

On comprend par exemple que la publication par le commandant Hutchinson, président de la CMA israélo-jordanienne, du tableau suivant, établi à partir des données des incidents survenus de 1949 à 1954, soit accueillie avec une vive irritation par le gouvernement israélien.

– Nombre total de violations enregistrées : 503

dont 357 d'origine israélienne
et 146 d'origine jordanienne

– Pertes subies :

par les Israéliens : 124 tués et 124 blessés
par les Jordaniens : 256 tués et 248 blessés

29. David Brook, *Preface to Peace*, p. 54.

30. *Op. cit.*, p. 137.

Ces statistiques, qui ne tiennent pas compte (et qui ne peuvent pas tenir compte) des attentats survenus à l'intérieur du territoire israélien et non imputables directement à la Jordanie, donnent évidemment à Israël un visage d'agresseur qui ne correspond pas à la réalité. Du moins si l'on entend par agression un acte de violence brutale. Les propriétaires arabes spoliés par les Israéliens, et notamment ceux des terrains situés dans la zone démilitarisée que les Israéliens accaparent peu à peu, ont sûrement une autre définition de l'agression.

Sur la frontière égyptienne, la situation se présente différemment puisque la plupart des violations des conventions d'armistice qui y sont constatées par l'ONUST après 1949 sont à mettre au compte de l'Égypte (responsable des actions des Palestiniens réfugiés dans la bande de Gaza). Lorsque, en l'espace de six mois, les Israéliens auront enregistré « 40 attaques et 26 raids égyptiens qui avaient fait 7 morts et 27 blessés dans la population d'Israël », Moshe Sharett finira par autoriser Ben Gourion, ministre de la Défense depuis un mois, à déclencher une opération militaire. L'attaque que mène le 28 février 1955 un détachement de l'armée israélienne contre un camp militaire égyptien de la bande de Gaza fera 38 morts chez les Arabes et 8 du côté israélien³¹. Cette action, qui sera condamnée par le Conseil de Sécurité, aura de graves conséquences. Elle poussera Nasser à organiser des groupes de combattants palestiniens (les *fedayine*), à les lancer en territoire israélien et à tirer gloire de leurs actions. Elle porte aussi en germe l'offensive israélienne de 1956. Sharett, qui cherchait en vain à cette époque un succès sur le plan international pour conforter sa position en Israël, déclarera lui-même qu'il n'avait pas prévu un aussi grand nombre de victimes chez les Égyptiens.

Les pêcheurs du lac de Tibériade

Une autre pomme de discorde est l'exercice du droit de pêche sur le lac de Tibériade.

Cette petite mer – le lac de Génésareth de la Bible – où s'est déroulée une grande partie de l'histoire évangélique, est appelée lac Kinneret par les Israéliens, en raison, dit-on, de sa forme de lyre, ou encore, selon certains, du doux clapotis des vagues, aussi doux à l'oreille que le son du violon³². Hélas, le clapotis de ses vagues se trouve couvert assez souvent, depuis 1949, par le bruit des rafales d'armes automatiques.

A l'époque où toute la région se trouvait sous mandat français ou britannique, une Convention de Bon Voisinage, conclue en janvier 1926, avait donné droit de navigation et de pêche sur le lac aux pêcheurs

31. Le gros des pertes fut subi par une section égyptienne arrivant en renfort et tombée dans une embuscade israélienne. Lorsque le camion avait heurté un fil de fer tendu en travers de la route, des bidons d'essence fixés au fil s'étaient plaqués contre le flanc du véhicule puis s'étaient enflammés.

32. « *Kinnor* » veut dire en hébreu lyre ou violon.

syriens ou libanais, comme aux Palestiniens. La frontière internationale séparant la Palestine de la Syrie passait à dix mètres à l'est de la rive orientale du lac.

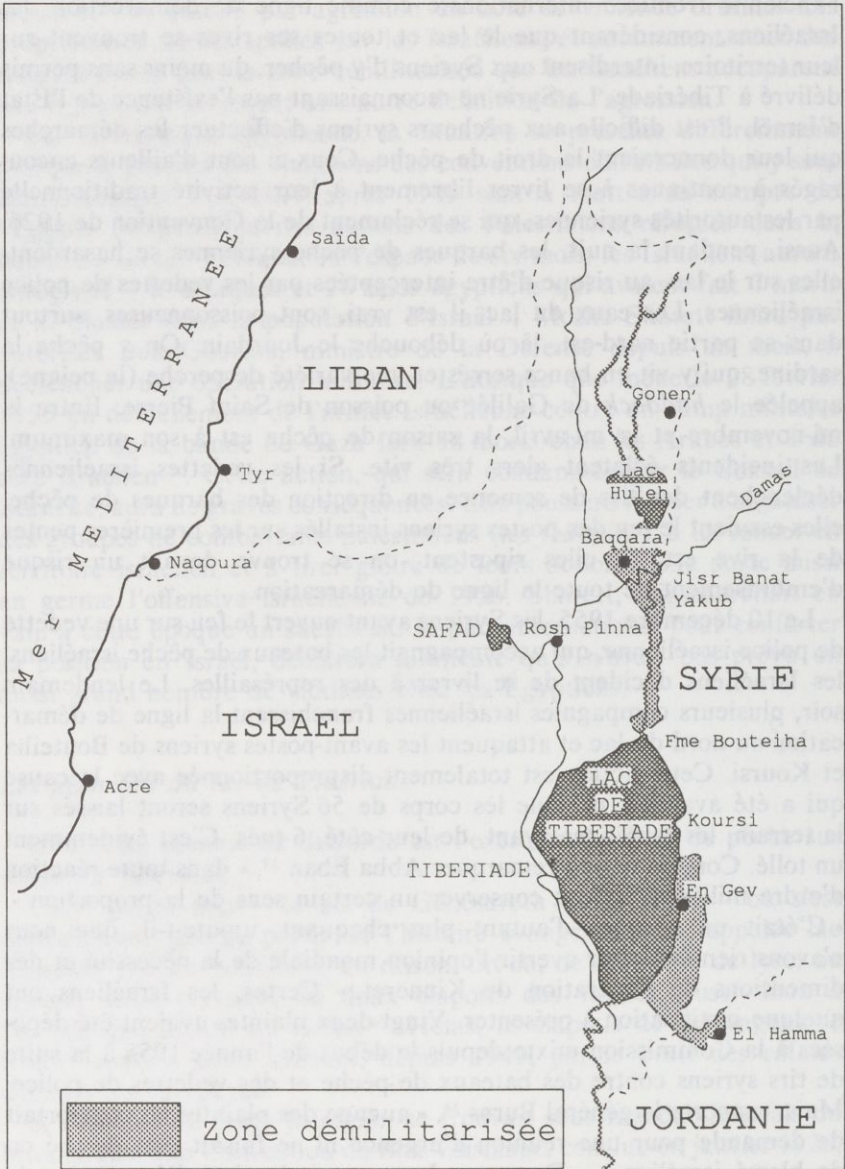
Depuis l'Accord d'Armistice de 1949, qui a repris le tracé de l'ancienne frontière internationale comme ligne de démarcation, les Israéliens, considérant que le lac et toutes ses rives se trouvent sur leur territoire, interdisent aux Syriens d'y pêcher, du moins sans permis délivré à Tibériade. La Syrie ne reconnaissant pas l'existence de l'État d'Israël, il est difficile aux pêcheurs syriens d'effectuer les démarches qui leur donneraient le droit de pêche. Ceux-ci sont d'ailleurs encouragés à continuer à se livrer librement à leur activité traditionnelle par les autorités syriennes, qui se réclament de la Convention de 1926. Aussi, pendant la nuit, les barques de pêche syriennes se hasardent-elles sur le lac, au risque d'être interceptées par les vedettes de police israéliennes. Les eaux du lac, il est vrai, sont poissonneuses, surtout dans sa partie nord-est, là où débouche le Jourdain. On y pêche la sardine, qui y vit en bancs serrés et une variété de perche (le peigne), appelée le *haddock* de Galilée ou poisson de Saint Pierre. Entre la mi-novembre et la mi-avril, la saison de pêche est à son maximum. Les incidents éclatent alors très vite. Si les vedettes israéliennes déclenchent des tirs de semonce en direction des barques de pêche, elles essuient le feu des postes syriens installés sur les premières pentes de la rive est. Si elles ripostent, on se trouve devant un risque d'embrasement de toute la ligne de démarcation.

Le 10 décembre 1955, les Syriens ayant ouvert le feu sur une vedette de police israélienne, qui accompagnait les bateaux de pêche israéliens, les Israéliens décident de se livrer à des représailles. Le lendemain soir, plusieurs compagnies israéliennes franchissent la ligne de démarcation au nord du lac et attaquent les avant-postes syriens de Bouteiha et Koursi. Cette action est totalement disproportionnée avec la cause qui a été avancée, puisque les corps de 56 Syriens seront laissés sur le terrain, les Israéliens ayant, de leur côté, 6 tués. C'est évidemment un tollé. Comme le fera remarquer Abba Eban ³³, « dans toute réaction d'ordre militaire, il faut conserver un certain sens de la proportion ». « C'était un carnage d'autant plus choquant, ajoute-t-il, que nous n'avons rien fait pour avertir l'opinion mondiale de la nécessité et des dimensions de l'opération de Kinneret. » Certes, les Israéliens ont quelque justification à présenter. Vingt-deux plaintes avaient été déposées à la Commission mixte depuis le début de l'année 1955 à la suite de tirs syriens contre des bateaux de pêche et des vedettes de police. Mais, rapporte le général Burns ³⁴, « aucune des plaintes ne comportait de demande pour une réunion d'urgence ni ne faisait état de tué ou de blessé israélien ». « Des accords, poursuit le chef d'état-major de l'ONUST, avaient été passés avec les Syriens, par l'intermédiaire du Président de la CMA, pour essayer d'empêcher que des tirs soient

33. *Op. cit.*, p. 152.

34. *Op. cit.*, p. 118.

LA LIGNE DE DÉMARCATIION SYRO-ISRAËLIENNE
(entre 1949 et 1967)



effectués contre les bateaux de pêche israéliens pendant la saison de pêche en cours [...]. Le délégué syrien avait transmis la consigne aux avant-postes syriens et aucun tir n'avait eu lieu contre des bateaux de pêche depuis le début de la saison de pêche. »

Aussi le général Burns penche-t-il vers la thèse d'une provocation israélienne, destinée à justifier le raid du 11 décembre 1955, qui a, selon lui, deux justifications : le refus de Damas de restituer quatre soldats israéliens détenus depuis un an et surtout la récente conclusion (20 octobre 1955) entre la Syrie et l'Égypte d'un Pacte de Défense mutuelle, plaçant les armées des deux nations sous un commandement unique. Depuis l'annonce par le président Nasser, au mois de septembre 1955, du marché d'armes tchécoslovaque, Israël se sent menacé et a probablement entendu, par ces terribles représailles, donner aux deux États un coup de semonce. La perspective de devoir livrer bientôt une nouvelle guerre va peser dans l'attitude d'Israël au sujet de la région d'El Auja.

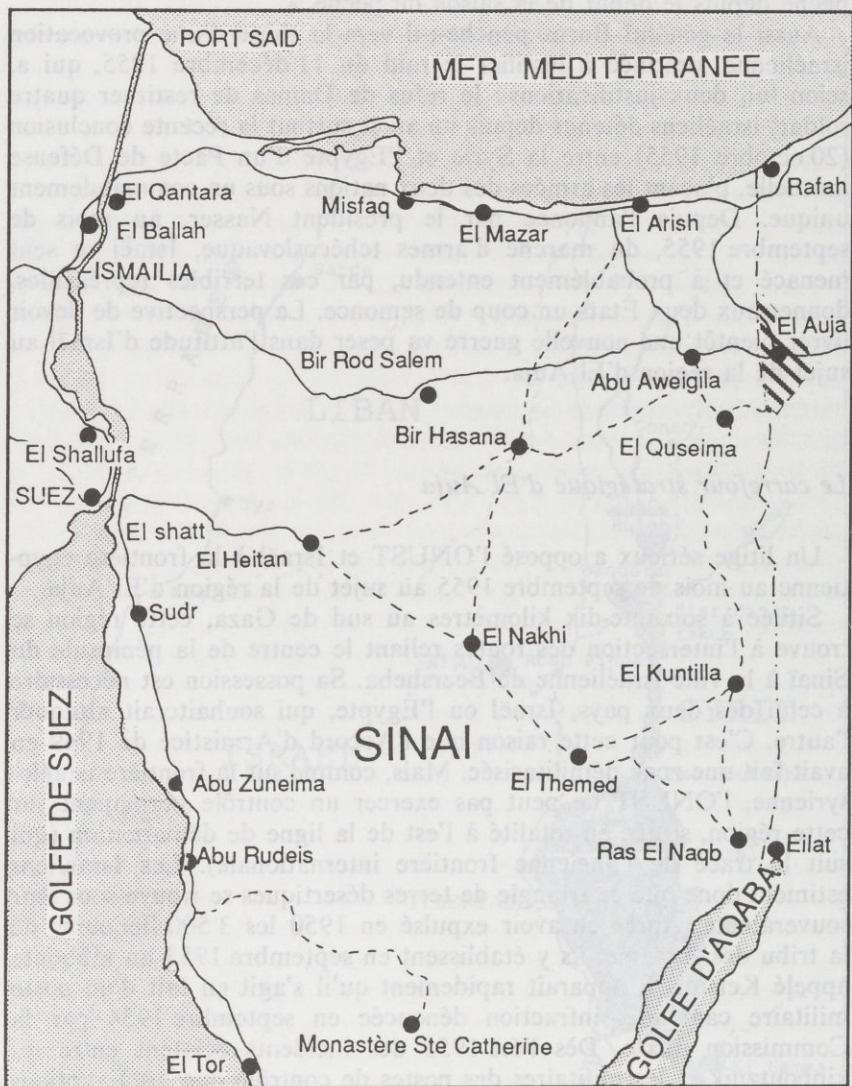
Le carrefour stratégique d'El Auja


Un litige sérieux a opposé l'ONUST et Israël à la frontière égyptienne au mois de septembre 1955 au sujet de la région d'El Auja.

Située à soixante-dix kilomètres au sud de Gaza, cette région se trouve à l'intersection des routes reliant le centre de la péninsule du Sinaï à la ville israélienne de Beersheba. Sa possession est nécessaire à celui des deux pays, Israël ou l'Égypte, qui souhaiterait attaquer l'autre. C'est pour cette raison que l'Accord d'Armistice de 1949 en avait fait une zone démilitarisée. Mais, comme sur la frontière israélo-syrienne, l'ONUST ne peut pas exercer un contrôle permanent sur cette région, située en totalité à l'est de la ligne de démarcation (qui suit le tracé de l'ancienne frontière internationale). Les Israéliens estiment donc que ce triangle de terres désertiques se trouve sous leur souveraineté. Après en avoir expulsé en 1950 les 3 500 Bédouins de la tribu des Azazme, ils y établissent en septembre 1953 un kibboutz appelé Ketsiot. Il apparaît rapidement qu'il s'agit en fait d'un poste militaire camouflé, infraction dénoncée en septembre 1954 par la Commission mixte. Dès l'été 1955 des incidents éclatent entre les kibboutznik et les militaires des postes de contrôle que les Égyptiens ont établis sur la frontière. Une tentative de l'ONUST de procéder à un marquage de la frontière échoue, les Égyptiens s'étant rendu compte que cela conduirait à reconnaître la souveraineté d'Israël sur la zone démilitarisée. Des poteaux plantés par les Israéliens ayant été arrachés par les Égyptiens, les Israéliens procèdent, en représailles, le 21 septembre 1955, à une occupation de la zone démilitarisée par l'effectif de deux compagnies d'infanterie. Des soldats s'installent dans le bâtiment qui sert de PC à l'ONUST. Après une forte protestation du général Burns, la zone est évacuée le 2 octobre, mais le kibboutz

effectués contre les bateaux de pêche israéliens pendant la saison de pêche en cours. La délimitation avait toujours la consigne aux avant-postes de la zone démilitarisée.

LE CARREFOUR STRATÉGIQUE D'EL AUJA



 Zone démilitarisée
 - - - - Pistes

— Routes
 - - - - Frontière internationale

ont établis sur le front. Une tentative de l'ONU a échoué. Les Égyptiens ont réoccupé la zone démilitarisée par les Égyptiens, les Israéliens procédant en représailles. Le 21 septembre 1952, à une occupation de la zone démilitarisée par l'Égypte, deux compagnies d'infanterie israéliennes ont été envoyées dans le bâtiment qui sert de PC à l'ONU. Après une forte protestation du général Burns, la zone est évacuée le 2 octobre, mais le kibboutz

sera maintenu, au vif mécontentement des Égyptiens, et les incidents se poursuivront.

Dans la bande de Gaza, la tension reste forte également. Après l'assassinat de quatre ouvriers agricoles juifs dans une orangerie à quinze kilomètres de Tel Aviv, les Israéliens lancent un raid de représailles dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre 1955, sur le poste de police de Khan Younis. Les Égyptiens annoncent des pertes s'élevant à 36 tués et 13 blessés. Malgré la brutalité de son action, Israël ne sera pas condamné par le Conseil de Sécurité, en raison probablement de l'indignation qu'avaient soulevée l'assassinat des quatre ouvriers agricoles et plusieurs autres actes de terrorisme perpétrés à plus courte distance de la ligne de démarcation.

Mais, s'il est vrai, comme on le dira, que Nasser décidera d'accepter l'offre d'armes tchécoslovaque immédiatement après le raid de Khan Younis, on voit quel enchaînement fatal mènera à la guerre de 1956. Tout d'abord, des infiltrations de paysans dépossédés, du type « fermier pauvre retournant à son ancienne propriété pour y prendre quelques oranges », puis des vols ou des pillages commis par des réfugiés voulant se venger des spoliations dont ils ont été victimes, et que la police égyptienne laisse agir. Ensuite on passe aux actes de sabotage et aux attentats (par des agents rétribués, disent les Israéliens), jusqu'à ce que Israël riposte. On en arrive ainsi au raid sanglant du 28 février 1955 dans la bande de Gaza. Humilié, Nasser décide d'organiser des unités de fedayine qu'il fait passer en Israël. Les actes de terrorisme s'intensifient. C'est alors l'assassinat des quatre ouvriers agricoles, la riposte de Khan Younis, le marché d'armes tchécoslovaque puis le commandement unifié syro-égyptien et l'idée, qui fait son chemin chez les responsables israéliens, qu'une guerre préventive va bientôt s'imposer.

Dag Hammarskjöld tentera de rompre cette séquence infernale. Il reprend – mais en vain – au printemps 1956 une idée présentée en novembre 1955 au général Burns par le ministre britannique des Affaires étrangères, Selwyn Lloyd. Il s'agissait de créer, dans les secteurs sensibles, des zones-tampon qui seraient tenues par une force internationale, probablement des troupes des « Trois Puissances »³⁵. Le général Burns estimait les forces nécessaires à un régiment interarmes pour Rafah (située à l'ouest de la bande de Gaza) et à un bataillon d'infanterie avec armes d'appui pour El Auja. Nasser avait déjà offert de procéder à un retrait de 500 mètres de chaque côté de la ligne de démarcation pour réduire les occasions de friction. Cette offre avait été rejetée par Ben Gourion. La proposition américano-britannique de février 1956 qui suggérait un renforcement de l'ONUST et une extension de ses capacités se heurte également au refus israélien. Comme le dit le général Burns, « le Conseil de Sécurité, si tous ses

35. Par la « Déclaration Tripartite » du 25 mai 1950, les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne s'étaient engagés à intervenir si un État du Moyen-Orient se préparait à violer les frontières établies par les Accords d'Armistice.

membres permanents avaient été d'accord, aurait le pouvoir de faire stationner une telle force dans la zone, afin de prévenir une rupture de la paix, mais, dans le cas que nous considérons, il n'aurait pu y avoir aucun accord »³⁶. La mise en place à la frontière israélo-égyptienne d'une force-tampon internationale permettrait pourtant de limiter (sinon d'interdire) les incursions de fedayine. Mais elle empêcherait en même temps tout raid de représailles des Israéliens. Or ceux-ci entendent conserver les mains libres dans ce domaine. Si des fedayine formés et payés par les Égyptiens viennent à agir en Israël, à partir de la Jordanie, le gouvernement israélien veut être en mesure de frapper les vrais responsables. Or, le jeu panarabe mené par Nasser en Syrie et en Jordanie désigne celui-ci, à tort ou à raison, comme le personnage qui orchestre les actions anti-israéliennes. Glubb Pacha estimera que la plupart des raids menés à partir du territoire jordanien, qui étaient initialement organisés et payés par les Frères musulmans et d'autres organisations basées à Damas, ont été ensuite montés par l'attaché militaire égyptien à Amman³⁷.

Une tension croissante à la frontière jordanienne

La solution de la zone-tampon ayant été rejetée, la tension ne cessera de croître à la frontière israélo-égyptienne. Entre le 5 décembre 1955 et le 9 mars 1956, les Israéliens enregistrent dans ce secteur 180 agressions : tirs contre des postes et des patrouilles, infiltrations, pose de mines, etc. « Assurément, dit le général Burns, les Égyptiens auraient pu produire une liste similaire de doléances pour des agressions israéliennes ». Au mois de mai 1956, il parvient à faire admettre par Israël que des postes d'observation soient installés également de son côté à la limite de la bande de Gaza, ce qui portera à sept au total le nombre des PO, mais, comme l'écrit le général Burns dans un rapport au secrétaire général, « la présence de ces observateurs n'a pas toujours empêché les parties d'ouvrir le feu à travers la ligne de démarcation, ni de la franchir ». Des coups de feu sont même un jour tirés délibérément contre un observateur, qui assistait, depuis le PO Delta (quelques kilomètres au sud de Gaza), à des tirs appliqués depuis un poste égyptien sur le poste israélien de Nouseirat. Cela se passe le 24 août 1956. L'observateur, qui est français (il s'agit du chef de bataillon Marcel-Hugues Sabatier), est pourtant bien reconnaissable sous son képi bleu des Affaires Indigènes³⁸. Son véhicule, ainsi que le poste radio qu'il tient à la main, reçoivent quelques impacts. Le

36. *Op. cit.*, p. 137.

37. L'attaché militaire égyptien à Amman devait mourir au mois de juillet 1956 des suites de blessures infligées par l'explosion d'un colis piégé.

38. Le port du béret bleu ne fut de règle à l'ONUST qu'à partir de 1959. Il avait été inauguré par la FUNU, au Sinaï, en 1957. Les observateurs ne portaient comme signe distinctif qu'un brassard marqué *United Nations* ou Nations unies.

lendemain, le lieutenant-colonel américain Bayard, président de la CMAEI, exigera et obtiendra des excuses du commandement égyptien.

Peu de temps après, le 28 juillet 1956, un FSO, l'opérateur radio Svend Aage Rasmussen, de nationalité danoise, qui se rend, avec son véhicule, de Beersheba au PO Echo (un autre poste de la bande de Gaza), saute sur mine à proximité du PO (en territoire israélien) et est tué par l'explosion. L'enquête menée par l'ONUST ne permettra pas de déterminer à quel camp doit être imputée la responsabilité de cet acte, qui semble bien avoir été dirigé contre les observateurs. Par prudence, le président de la CMAEI exigera que les observateurs ou les FSO se rendant en poste prennent désormais à leur bord un officier de liaison ou se fassent précéder par lui. Il n'y aura plus d'incident sur mine...

Mais c'est surtout le long de la ligne de démarcation israélo-jordanienne que la tension va s'élever le plus dangereusement. Au cours de l'été 1956, les incidents y seront quasi quotidiens. Agressions arabes et représailles israéliennes s'y succèdent à un rythme qui peut faire craindre une reprise d'hostilités. Entre le 29 juillet et le 25 septembre, les Israéliens enregistrent 59 incidents qui leur causent 19 tués et 28 blessés. Pendant la même période les Jordaniens déposent 63 plaintes pour infractions à l'Accord d'Armistice et dénombrent de leur côté 72 tués et 24 blessés, victimes pour la plupart d'actions israéliennes de représailles. Trois observateurs de l'ONUST se trouveront blessés au cours d'incidents survenus sur cette ligne de démarcation. Le 24 juillet 1956, les majors Marcel Bréault et George Flint (tous deux Canadiens) sont atteints par des éclats de mine au mont Scopus, alors qu'ils tentent d'obtenir l'arrêt de tirs survenus entre Israéliens et soldats de la Légion arabe. Le lendemain, le lieutenant-colonel suédois E.H. Thalín est gravement blessé (il demeurera paralysé des jambes), alors qu'il procédait à une enquête au village jordanien de Sheikh Abd El Aziz, qui avait reçu des coups de mortier israéliens. Il est pris à partie par des villageois armés de mitraillettes et devenus fous furieux. Dans les deux cas, les officiers de liaison jordaniens, qui accompagnaient les observateurs, sont également blessés.

Le 3 octobre 1956, les autorités israéliennes font savoir qu'elles ne participeront plus à aucune discussion de cas dans le cadre de la Commission mixte, dont les actions s'avèrent inutiles. Après les terribles représailles du 10 octobre 1956 à Qalqilya où les cadavres de 48 Jordaniens (dont 43 policiers et militaires) sont dénombrés par les UNMO – cette opération ayant coûté 18 tués aux Israéliens –, puis l'annonce par Golda Meir le 13 octobre qu'« Israël était déterminé à affronter la menace à son intégrité » que constituerait l'entrée de troupes irakiennes en Jordanie, dont il est sérieusement question, le danger d'une attaque israélienne contre la Jordanie apparaît comme imminent à beaucoup de gens. C'est alors que la Grande-Bretagne fait savoir qu'elle porterait assistance au roi Hussein si celui-ci invoquait le Traité anglo-jordanien. C'est alors, nous disent les frères Bromberger

dans « Les secrets de l'expédition d'Égypte », « c'est alors que Tel Aviv prit la décision du raid purgatif dans le Sinaï... »

L'érosion des systèmes d'armistice

A la veille de l'invasion de 1956, la situation est devenue incontrôlable pour l'ONUST. Le nombre des dossiers de plaintes, qui s'entassaient dans les bureaux des Commissions mixtes d'Armistice sans pouvoir être traitées, s'élève à plusieurs milliers³⁹. Trois des quatre CMA se trouvent pratiquement paralysées. Depuis le mois de juin 1951, Israéliens et Syriens ont cessé de siéger ensemble à la Commission Mixte. A partir de 1953, les Commissions jordano-israélienne et égypto-israélienne cessent de fonctionner de façon régulière. Israël se retirera d'ailleurs de la CMAJI après l'affaire du 29 septembre 1956 à Ramat Rahel⁴⁰. Quant à la CMAEI, elle ne peut plus se réunir à El Auja (comme le prévoyait l'Accord d'Armistice), les Israéliens s'y opposant.

Le 5 octobre, le ministre des Affaires étrangères israélien informe le général Burns que les observateurs ne pourront plus désormais mener d'enquête à la suite d'incidents survenus à l'intérieur du territoire israélien. Le chef d'état-major élève évidemment des protestations, mais en vain. Il redoute que les Israéliens, procédant eux-mêmes aux enquêtes, sans contrôle international, ne créent des prétextes à des actions de représailles. « La voie leur était ainsi ouverte, dit le général Burns⁴¹, à l'élaboration ou à la fabrication d'un *casus belli* contre l'Égypte lorsqu'ils estimeraient que les circonstances s'y prêtent. »

Après sept années d'existence, les Accords d'Armistice présentent ainsi des signes inquiétants de désagrégation. La raison profonde de cette situation est l'impossibilité qui est apparue de conclure une paix véritable.

Chacun des Accords d'Armistice débute par ces mots : « En vue de favoriser le retour à la paix permanente en Palestine... » On trouve plus loin : « L'établissement d'un armistice entre les forces armées des deux parties est accepté comme un pas indispensable vers [...] la restauration de la paix en Palestine. » Il semble bien que, dans les deux camps, on ait cru en 1949 à la possibilité d'une entente. Mais, comme le fait remarquer le général Burns, « les accords d'armistice furent rédigés avec l'idée que la paix serait faite après une période de négociation entre les parties qui ne serait pas trop longue. Lorsque ceci ne se produisit pas, que l'hostilité se durcit avec le temps et que les positions devinrent de moins en moins conciliables, il y eut, à bien des égards, un grippage de la mécanique de l'armistice, qui avait été

39. Le 14 octobre 1956, 35 845 plaintes israéliennes et 30 600 plaintes syriennes se trouvaient en instance à la Commission mixte d'Armistice.

40. Un groupe d'une centaine d'archéologues visitait des fouilles à Ramat Rahel (à l'extrémité sud de Jérusalem), lorsqu'un soldat jordanien ouvrit le feu de l'autre côté de la ligne de démarcation. Trois membres du groupe furent tués et 17 blessés.

41. *Op cit.*, p. 172.

montée sur le postulat qu'il y aurait une bonne volonté mutuelle et que les parties marcheraient vers la paix »⁴².

L'ONUST discréditée

Cette érosion du système d'armistice s'accompagne d'une déconsidération progressive de l'ONU et de son appareil de contrôle au Moyen-Orient : l'ONUST. Les résolutions prises par le Conseil de Sécurité ou l'Assemblée Générale sont demeurées pour une large part lettre morte, chaque camp se justifiant en évoquant la non-exécution par ses adversaires des décisions dont l'application était à sa charge. Ainsi l'Égypte ne se sent pas tenue de se soumettre aux injonctions du Conseil de Sécurité sur la liberté de circulation dans le canal de Suez⁴³, puisque Israël n'exécute pas, de son côté, les décisions concernant le retour des réfugiés⁴⁴.

L'incapacité dans laquelle se trouve l'ONU de faire appliquer ses résolutions lui a fait perdre, dans la région, le crédit qu'elle avait gagné en organisant avec succès les Accords d'Armistice.

Ce discrédit gagne évidemment l'ONUST, accusée par les deux camps d'inefficacité, puisqu'elle ne peut ni enrayer les actions de sabotage et de terrorisme effectuées à partir des pays arabes, ni empêcher les actions de représailles des Israéliens.

Cette perte de considération est sensible dans les pays arabes et peut même dégénérer en explosion de colère comme en fit l'expérience le lieutenant-colonel Thalim dans le village jordanien de Sheikh Abd El Aziz. Toutefois, la qualité des rapports entre le commandement onusien et les autorités gouvernementales arabes ne s'en ressent généralement pas.

En Israël le malaise est plus profond. Les responsables israéliens se sont peu à peu persuadés que, quoi qu'ils fassent, les rapports du chef d'état-major de l'ONUST leur seront toujours défavorables. Cette conviction trouve ses racines dans la série de condamnations que leur ont valu leurs raids de représailles, les multiples actes de terrorisme des commandos arabes n'étant pas dénoncés avec la même force. Tout se passe comme si New York avait admis implicitement – comme une conséquence inévitable du non-retour des réfugiés – le droit des pays arabes à organiser des commandos et à les entraîner à s'infiltrer au travers des lignes de démarcation.

Dans cette situation les chefs d'état-major successifs de l'ONUST éprouvent les plus grandes difficultés à faire admettre leur impartialité foncière. Leur position est particulièrement délicate vis-à-vis d'Israël, qui se considère comme défavorisé par l'Organisation. Si le général américain Riley, qui fut en poste de 1949 à 1953, eut droit à l'estime des Israéliens – au point d'être considéré comme leur étant trop

42. *Op. cit.*, p. 28.

43. Résolution 95 du 1^{er} septembre 1951 (Conseil de Sécurité).

44. Résolution 194 du 11 décembre 1948 (Assemblée générale).

favorable par les dirigeants arabes – son successeur, le général danois Bennike, qui dut prendre, à plusieurs reprises, des positions déplaisantes pour les Israéliens, fut, purement et simplement, déclaré par ceux-ci *persona non grata* et dut quitter l'ONUST au bout d'un an. Le général Burns, qui lui succéda en 1954, bien qu'accusé à plusieurs reprises de favoriser les Arabes, parviendra à conserver jusqu'au bout l'estime de ses correspondants dans les deux camps. Il est vrai, qu'en plus de ses qualités de chef de guerre, il avait pris quelques leçons de diplomatie à New York en 1949 comme délégué du Canada à l'Assemblée générale...

Cette confiance des dirigeants arabes et israéliens, qu'il réussit à conserver malgré tout, lui permettra d'être choisi par Dag Hammarskjöld en novembre 1956 pour commander la force internationale qui séparera dans le Sinaï les armées israélienne et égyptienne.

L'ONU va alors retrouver au Moyen-Orient une audience qu'elle avait perdue. Mais il aura fallu pour cela que les armes parlent. Il lui aura fallu aussi, et surtout, le parrainage des deux Super-Grands.

CHAPITRE III

L'AFFAIRE DE SUEZ

« La grande bévue de l'Occident n'était pas seulement l'œuvre de la France et de l'Angleterre, associées dans l'extravagante escapade de Suez.

Elle était davantage encore le résultat de la politique de Foster Dulles qui, après avoir fait échouer l'ouverture du voyage français à Moscou, avait, en coupant les crédits d'Assouan, poussé à bout Nasser et déclenché la crise du canal. »

Edgar Faure

Mémoires, t. II, p. 662

Un monde arabe bouleversé

La naissance de l'État d'Israël et les défaites arabes de 1948 ont eu des répercussions profondes dans les trois pays les plus concernés : le Syrie, la Jordanie, l'Égypte.

En Syrie, le général kurde Huesni Zaim, de retour de Palestine avec l'armée, arrête le 23 mars 1949 le chef de l'État, le chef de gouvernement et les principaux ministres puis se fait élire à la Présidence. Mais, nous dit Benoist-Mechin ¹, « sa sympathie marquée pour la France et sa réserve hautaine à l'égard d'Abdallah [roi de Transjordanie] lui attirèrent l'hostilité des groupements politiques pro-hachémites, qui travaillaient en sous-main à la création d'un bloc Syrie-Irak-Transjordanie sous l'égide de l'Angleterre ». Après son assassinat le 14 avril 1949, le pouvoir est occupé quelques mois par un officier favorable à l'union avec l'Irak, le colonel Hennaoui, qui est lui-même renversé au mois de décembre par un ami du général Zaim, le colonel Chichackly. A partir de 1954, les gouvernements devront compter avec le nouveau parti laïque et socialisant, le Baas, qui prendra une part croissante au pouvoir.

En annexant une partie de la Palestine le 24 avril 1950 et en faisant de l'union de la Cisjordanie et de la Transjordanie un royaume de

1. Benoist-Mechin, *Ibn Seoud*, p. 392.

Jordanie, l'émir Abdallah espérait tirer le meilleur parti de la décision de partage de l'ONU². « Par son annexion, dira le roi Hussein, le roi Abdallah empêcha cette grande région de la Palestine d'être annexée par Israël³. » Mais son initiative bouleverse l'équilibre de son royaume, où se trouvent intégrés une majorité de Palestiniens. Elle lui attire aussi la haine de Palestiniens et particulièrement du mufti de Palestine, Hadj Amine Husseini, qui se voit frustré dans ses ambitions politiques. Pourtant, parlant plus tard de la mort du roi Abdallah, qui sera abattu le 20 juillet 1951 dans la mosquée El Aqsa, à Jérusalem, son petit-fils Hussein dira : « J'ai toujours pensé que l'Égypte avait une grande responsabilité dans cet assassinat (...) C'était un complot pour disloquer la Jordanie⁴. »

Mais c'est en Égypte que la défaite de Palestine provoque les plus grands bouleversements. Toute une série d'incidents graves s'y succèdent jusqu'à ce qu'un coup d'état organisé par un « Comité d'officiers libres » (comptant des hommes comme Néguib, Nasser, Sadate, Amer) entraîne le 23 juillet 1952 la chute de la monarchie égyptienne. Devenu Premier ministre, le général Néguib négocie le 27 janvier 1954 l'évacuation en vingt mois des Britanniques, mais il doit céder la place au mois d'octobre à son jeune compagnon Gamal Abd El Nasser, qui est véritablement l'âme du « Conseil de la Révolution ». La forte personnalité du colonel Nasser, son patriotisme intransigeant, son sentiment que la solidarité arabe est nécessaire pour réparer l'injustice commise envers le peuple palestinien vont faire de lui pendant les quinze années à venir le champion du nationalisme arabe face aux grandes puissances et à Israël.

Les grandes puissances compliquent le jeu

La naissance de l'État d'Israël, le conflit israélo-arabe de 1948 et la conclusion des accords d'armistice de 1949 n'avaient pas laissé les grandes puissances indifférentes. Toutefois, la convergence assez remarquable, qui existait alors (pour des motifs différents) entre les positions américaine et soviétique, fit que l'on observa alors peu d'ingérence de la part des grandes puissances, si l'on excepte les efforts britanniques pour réaliser l'union arabe autour de Bagdad.

Le rôle principal avait été joué par les Nations unies, qui disposaient à cette époque, avec le Norvégien Trygve Lie, d'un secrétaire général particulièrement actif. La situation va se transformer radicalement au cours des années 50.

L'initiative du changement sera prise par les États-Unis. Ceux-ci viennent de découvrir le Moyen-Orient arabe, qu'ils ne connaissaient guère jusqu'alors que par les pétroliers séoudiens. Ces territoires qui,

2. En 1938, l'émir Abdallah avait proposé la création d'un État comprenant la Transjordanie et la Palestine.

3. Hussein de Jordanie, *Mon métier de roi*, p. 101.

4. *Op. cit.*, p. 31.

avec la Turquie et l'Irak, flanquent l'URSS au sud, leur paraissent soudain d'une importance stratégique essentielle dans le conflit larvé qui commence à les opposer à ce pays. Aussi acceptent-ils de donner leur soutien aux Britanniques qui, de leur côté, ne ménagent pas leurs efforts pour rétablir au Moyen-Orient une situation déjà bien affaiblie. Les Américains se laissent ainsi mobiliser dans le pacte de Bagdad⁵, conclu le 24 février 1955 entre la Turquie et l'Irak, auxquels s'associent au cours des mois qui suivent la Grande-Bretagne, le Pakistan et l'Irak. « En réalité, dit Jean-Pierre Alem⁶, l'Angleterre voulait, sous la couverture du pacte de Bagdad, créer un club arabe dont elle aurait la gérance. Le club ne comptait, à la création, qu'un membre arabe, il est vrai, mais on allait rapidement provoquer les adhésions du Liban, de la Jordanie et de la Syrie – et regrouper ainsi les États du Croissant fertile. » Malheureusement, les pressions exercées sur eux indisposèrent ces trois pays. Ils rejeteront le Pacte de Bagdad. Cet échec entraînera la ruine des projets britanniques. L'union arabe, dont la Grande-Bretagne a rêvé, se fera, non pas autour de Bagdad, mais autour du Caire. Mais la conséquence la plus importante de cet échec sera l'implantation soviétique au Moyen-Orient.

Depuis la mort de Staline en 1953, l'URSS, dont les tentatives d'expansion en direction de la Méditerranée et du golfe Persique – par partis communistes interposés – ont avorté, se prépare à reprendre pied dans cette région. Les dirigeants soviétiques s'y sentent impérieusement contraints par l'intensification de la guerre froide.

L'habileté des Soviétiques sera d'offrir aux chefs d'État arabes – toujours sous le coup de l'humiliation de 1948 – des fournitures d'armes sans assortir leurs ventes d'aucune condition politique. Ces offres arrivent au moment où les Américains viennent de renouveler leur refus de fournir des armes à l'Égypte sans l'adhésion de ce pays à une organisation de défense contrôlée par eux. La volonté du colonel Nasser de se procurer rapidement l'armement nécessaire à la modernisation de son armée est encore plus forte depuis le raid israélien de février 1955 sur Gaza. « J'étais pacifiste, même pour Israël⁷ confia Nasser à l'écrivain Desmond Stewart, malgré les mises en garde de certains de nos officiers. En une nuit, le 28 février 1955, tout a changé, il fallait, dès lors, des armes pour nous défendre⁸. » Les mises en garde aux Anglo-Saxons n'étant pas prises au sérieux, Nasser, qui avait eu jusque-là de très bons rapports avec les États-Unis, se décide à traiter avec l'URSS. Le 27 septembre 1955 – date marquant la réapparition des Soviétiques sur l'échiquier du Proche-Orient – il

5. *Central Treaty Organization (CENTO)*.

6. Jean-Pierre Alem, *Le Proche-Orient arabe*, p. 29.

7. Jean et Simonne Lacouture (dans « l'Égypte en mouvement », p. 218) confirment que « les deux premières années du régime militaire furent une ère de détente dans les relations égypto-israéliennes. Nombre d'officiers "de gauche" reconnurent [après la défaite de 1948] que la solution du double État avec union économique eût été la plus sage et aurait constitué, pour le monde arabe, une émulation heureuse, l'introduction du virus moderniste ».

8. Cité par J. Daumal et M. Le Roy (*Gamal Abd el Nasser*).

annonce publiquement la signature du premier contrat (avec la Tchécoslovaquie).

Les événements vont maintenant se succéder très rapidement. Le 20 octobre 1955, un accord militaire est conclu avec la Syrie, que rejoint bientôt l'Arabie. A ce pacte tripartite de sécurité mutuelle s'ajoute un commandement unifié, les forces des trois armées passant sous les ordres du général égyptien Abdel Hakim Amer.

Le 18 juin 1956, les dernières troupes britanniques étant parties, le drapeau égyptien flotte sur le Canal. Lorsque, le 19 juillet, après de longues négociations, les dirigeants américains annoncent brutalement leur refus de financer le haut-barrage d'Assouan, ils n'imaginent pas que leur décision va précipiter le Proche-Orient dans une nouvelle crise violente. Pour financer les travaux du barrage, Nasser décide en effet le 26 juillet la nationalisation de la Compagnie universelle du canal de Suez.

Le prestige du dirigeant égyptien rayonne alors sur tout le monde arabe. Quelques mois plus tard les élections voient en Jordanie le triomphe des Nassériens. Le 23 octobre 1956, Amman se joint à la coalition de ses trois voisins arabes et place également ses troupes sous le commandement du général Amer.

Cette victoire politique arabe est malheureusement le signe qu'Israël attendait pour attaquer.

La tension monte

Depuis le raid israélien du 28 février 1955 sur Gaza, la tension n'a cessé de monter entre Israéliens et Égyptiens.

L'évacuation de la zone du canal a inquiété Israël qui se satisfaisait de l'existence d'une zone-tampon britannique. Cette présence n'avait toutefois pas empêché l'Égypte d'interdire le canal aux navires israéliens. Le 28 septembre 1954, Jérusalem avait envoyé un de ses cargos, le *Bat-Galim*, se présenter en rade de Suez pour que soit posé une nouvelle fois le problème de la liberté de passage dans le Canal. Le navire fut aussitôt arraisonné par des vedettes égyptiennes, l'Égypte s'opposant depuis 1948 à tout passage par le canal de navires israéliens et même de bâtiments neutres transportant des marchandises à destination de Haïfa ou d'Eilat. « Si la diplomatie occidentale, remarquent J. et S. Lacouture, a jamais manqué l'occasion de prévenir deux ans à l'avance une grande crise internationale en posant franchement un problème avec – alors – les moyens de le résoudre, ce fut bien ce jour-là ». Deux condamnations de l'attitude égyptienne par le Conseil de Sécurité de l'ONU ne changèrent rien à la situation. Cette incapacité des instances internationales sera aisément avancée par Israël pour justifier sa décision de rouvrir les hostilités.

Sur terre, le raid de février 1955 sur Gaza succédait à toute une

série d'attaques menées depuis 1949 par des commandos palestiniens contre le territoire israélien, « opérations de sabotage et d'infiltration qui, selon Chouraqui, firent de nombreuses victimes parmi la population israélienne, causant des dégâts aux routes, aux chemins de fer, aux réseaux d'irrigation et créant dans les pays un état d'insécurité qui était évidemment préjudiciable à son développement ¹⁰ ». La violence de la riposte israélienne a deux graves conséquences. Dès le mois d'avril, les Égyptiens commencent à former les premiers bataillons de commandos palestiniens, baptisés *fedayine* (« ceux qui se sacrifient ») qui entreprennent de harceler les postes frontières israéliens ¹¹. Puis c'est la fiévreuse chasse aux armements qui aboutit au mois de septembre au contrat tchèque.

Depuis lors, la tension ne cesse de croître sur le terrain.

Israël se prépare à la guerre

Les offres de règlement pacifique présentées en août puis en novembre 1955 par Foster Dulles et Anthony Eden échoueront. Le premier propose de prendre les lignes de démarcation de 1949 comme base de discussion, ce qui ne sera pas accepté par les Arabes. Le plan du second, qui part des frontières du plan de partage de 1947, obtiendra l'agrément de Nasser mais pas celui des dirigeants israéliens pour qui il est « parfaitement irréalisable et inacceptable ». Abba Eban, dans son « Autobiographie », reconnaît sans ambages avoir déployé tous ses efforts pour empêcher tout rapprochement entre les pays arabes et les États-Unis. « J'intervenais presque quotidiennement, écrit-il, pour tenter d'empêcher les Américains de livrer des armes à l'Irak. » « Nous nous efforçâmes, dit-il par ailleurs, de contrecarrer les efforts entrepris par l'Égypte pour obtenir l'aide américaine en vue de la construction du barrage d'Assouan. »

Une telle politique ne peut que compromettre toute chance de règlement pacifique du problème palestinien. Mais Israël, dans le contexte de l'époque, ne considère visiblement pas un tel règlement comme possible. Son attitude finit par lui profiter. L'irruption de l'URSS sur la scène arabe, par le biais des fournitures d'armes, fait monter les enchères à son profit.

Pourtant, en 1955, les Soviétiques ne sont pas encore partie prenante dans le conflit israélo-arabe. Pour Molotov (selon Abba Eban), le but essentiel est de faire échec aux tentatives des États-Unis pour mettre en place tout autour de l'Union soviétique un réseau de bases avancées en se servant de « soi-disant traités de défense » avec les États du Moyen-Orient. Molotov assure alors que

10. André Chouraqui, *L'État d'Israël*, p. 39. Ces pertes ont été estimées pour l'ensemble d'Israël et pour la période 1950 à 1956 à 1 500 tués.

11. Pour Henri Azeau (*Le piège de Suez*, p. 479), la création de cette « brigade palestinienne » aurait correspondu à un besoin politique, « tenir soigneusement encadrés les plus énervés des réfugiés palestiniens ».

les livraisons d'armes soviétiques ne sont pas destinées à être utilisées contre Israël.

Depuis 1953, l'attitude soviétique à l'égard d'Israël a toutefois déjà subi un changement, en raison, probablement de l'intensification de la guerre froide. Moscou avait contribué en 1947 à l'édification de l'État d'Israël, parce qu'elle était le meilleur garant du départ des Britanniques de Palestine. Poursuivant la même politique, l'URSS cherche, à partir de 1953, à favoriser les manifestations d'indépendance des pays arabes à l'égard des Anglo-Saxons. Le premier signe de froideur de l'URSS vis-à-vis d'Israël est le veto soviétique opposé au projet israélien d'irrigation de la région de Bnot Yaacov à la frontière syrienne.

Dans cette situation, où le rétablissement de la sécurité sur son territoire lui semble impossible à obtenir par la négociation et où ses adversaires commencent à s'armer de manière inquiétante, il devient impérieux pour Israël de se procurer des armes. Cela sera moins simple qu'on pourrait le croire. Les États-Unis, qui se trouvent soumis à des pressions arabes, font la sourde oreille, tout en souhaitant voir Israël se doter de l'équipement moderne qui est nécessaire à sa défense. Finalement, une solution est trouvée à ce dilemme. Les Américains demandent à Paris et à Ottawa de prendre à leur compte le réarmement israélien. Jérusalem obtient ainsi des chasseurs F-86 « canadiens ». Quant aux fournitures françaises, elles ont déjà commencé, en raison des bonnes relations qui se sont établies peu à peu entre Paris et Tel Aviv¹². Une commande d'avions Mystère est acceptée en 1955 par le cabinet Edgar Faure. Mais il faudra attendre l'avènement du gouvernement Guy Mollet pour voir arriver en Israël, en avril 1956, une première série de 12 Mystère IV.

Les bonnes relations franco-israéliennes vont être bientôt mises à profit.

La nouvelle de la nationalisation du canal de Suez éclate comme une bombe à Londres et à Paris au mois de juillet 1956. Le 23 octobre, au cours d'une réunion secrète à Sèvres, Guy Mollet, David Ben Gourion et Selwynn Lloyd prennent la décision d'entreprendre une opération militaire conjointe dans le Sinaï. Les trois pays, pour des causes et dans des buts différents, sont résolus à « stopper Nasser ». En ce qui concerne Israël, il s'agit de réagir, avant qu'il ne soit trop tard, à l'encerclement que concrétise la création d'un commandement unifié des forces égyptiennes, syriennes et jordaniennes.

12. En août 1954, le général Dayan avait été reçu en grande pompe à Paris par les généraux Kœnig, Guillaume et Zeller. Devenu ministre de la Défense nationale, Kœnig (qui gardait, depuis Bir Hakeim, un précieux souvenir des soldats de la brigade juive) fit accélérer l'établissement des contrats d'armement, en dépit des réticences du Quai d'Orsay.

Israël attaque

L'attaque israélienne, qui débute le 29 octobre à 17 heures par un lâcher de parachutistes à l'est des passes de Mitla, à quarante kilomètres de Suez, surprend les troupes égyptiennes.

Le 15 octobre, pourtant, David Ben Gourion avait lancé un solennel avertissement à l'Égypte. Mais c'était plutôt la frontière jordanienne qui se trouvait troublée à ce moment. Plusieurs incidents graves venaient de s'y dérouler depuis un mois¹³, alors que la frontière égyptienne avait été plutôt calme au cours des derniers mois. L'état-major égyptien, s'il s'attendait depuis la nationalisation du canal à une action militaire franco-britannique – risque qui l'avait amené à concentrer son armée entre Le Caire et Alexandrie – ne se sentait pas menacé sur son flanc est, où il n'avait laissé qu'un rideau de troupes.

Pour ne pas se heurter d'emblée aux observateurs de l'ONUST installés à Gaza, le commandement israélien lance le 29 au soir sa première colonne motorisée à partir du sud du Neguev, sur l'axe Kuntila-Mitla. Les attaques sur les autres axes : deux situés plus au nord (par El Auja et Rafah) et un situé au sud vers Charm-El-Cheikh, ne débiteront que plus tard dans la nuit.

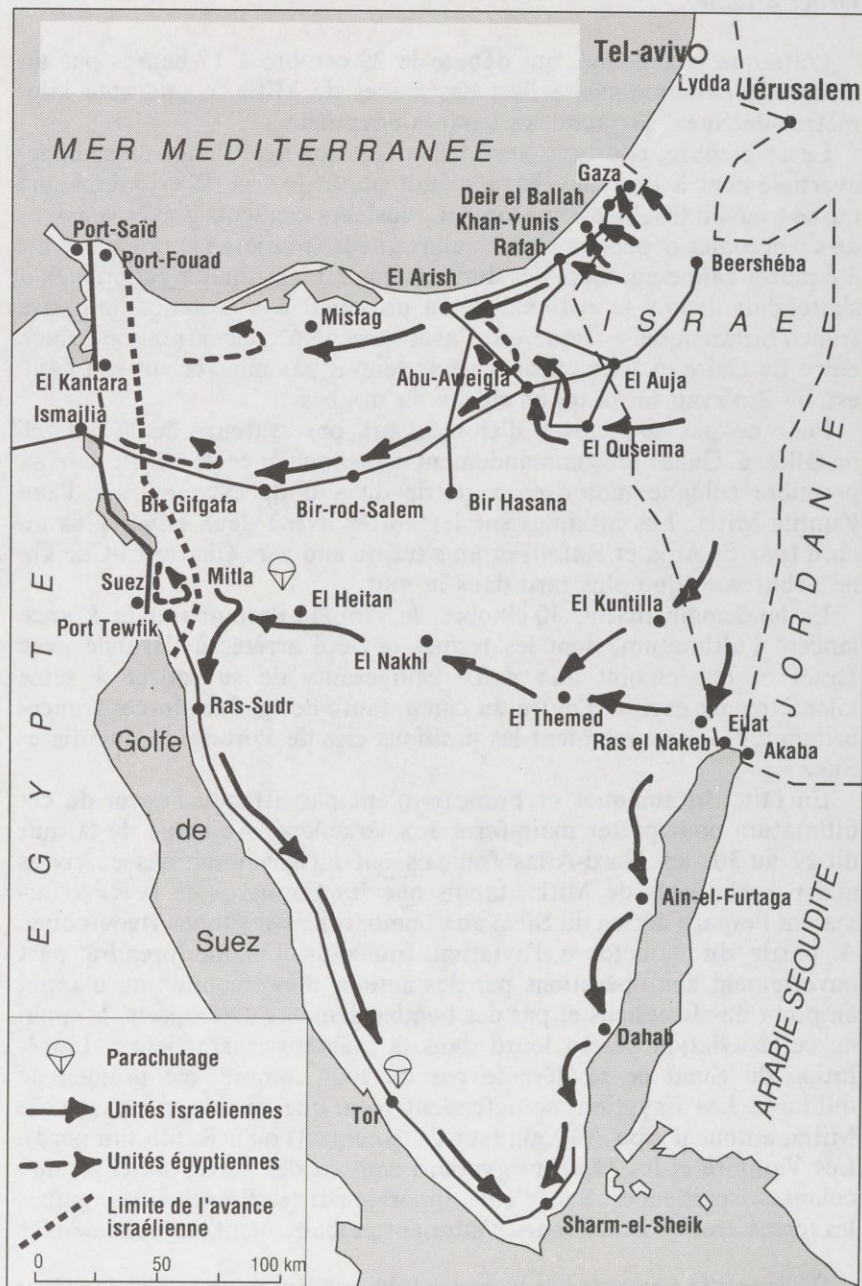
Le lendemain matin, 30 octobre, la Grande-Bretagne et la France lancent l'ultimatum, dont les termes ont été arrêtés à l'avance avec Israël et qui enjoint aux deux belligérants de se retirer à seize kilomètres de part et d'autre du canal, faute de quoi les forces franco-britanniques « occuperaient les positions clés de Port-Said, Ismaïlia et Suez ».

En fait, Britanniques et Français n'ont pas attendu l'envoi de cet ultimatum pour prêter main-forte aux Israéliens. Au cours de la nuit du 29 au 30, les Nord-Atlas français ont largué munitions et vivres aux parachutistes de Mitla, tandis que les Canberra de la RFA fermaient l'espace aérien du Sinaï aux bombardiers égyptiens Ilyoutchine. A partir du 31 octobre l'aviation franco-britannique prendra part ouvertement aux opérations par des actions d'interception ou d'appui au profit des Israéliens et par des bombardements d'aéroports. L'appui de cette aviation pèsera lourd dans la manœuvre israélienne. L'opération du Sinaï ne se déroule pas du tout comme une promenade militaire. Les Égyptiens se défendent bien, que ce soit aux passes de Mitla, autour d'Abu Aweigla (sur l'axe central) ou à Rafah (au nord). Les Vampire et les Meteor égyptiens causent des pertes sérieuses aux colonnes israéliennes. Sans l'aide apportée par les Franco-Britanniques les forces armées israéliennes n'auraient probablement pas été capables

13. Entre le 11 septembre et le 10 octobre 1956, on dénombre une dizaine d'incidents graves au cours desquels furent tués environ 30 Israéliens et 150 Jordaniens, dont une cinquantaine au cours de l'attaque en force du poste jordanien de Kalkilia le 10 octobre. Cette soudaine flambée de violence, peu de temps avant l'attaque du Sinaï, ressemble tout à fait à une manœuvre de diversion.

LA PREMIÈRE CAMPAGNE DU SINAI

(29 octobre au 4 novembre 1956)



de chasser les troupes égyptiennes du Sinaï. Au 31 octobre au soir, constate Henri Azeau, « les Israéliens ont été tenus en échec chaque fois qu'ils ont attaqué des troupes égyptiennes régulières, qui se sont, dans l'ensemble, correctement défendues ¹⁴ ».

Si, à partir du 1^{er} novembre, la progression israélienne s'accélère, c'est que, dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre, contre l'avis de son état-major, Nasser, qui a bien vu maintenant où va s'appliquer l'effort franco-britannique, ordonne le repli de ses forces du Sinaï sur le canal. Le 2 novembre, les Israéliens atteignent la ligne des seize kilomètres, mais le potentiel de l'armée égyptienne est loin d'être sérieusement entamé. Si, comme l'assure Henri Azeau, l'opération israélienne avait pour objectif « d'attirer et de fixer dans le Sinaï le gros des forces égyptiennes pour ouvrir aux Franco-Britanniques la route du Caire ¹⁵ », elle se soldait par un échec. Quant à l'objectif ultime que se sont fixés les trois pays : provoquer la chute de Nasser, il est déjà visible le 1^{er} novembre qu'il ne pourra pas être atteint. La rupture escomptée entre Nasser et son armée ne s'est pas produite. L'attaque israélienne a au contraire galvanisé la résistance égyptienne. Les bombardements aériens franco-britanniques achèveront de souder la nation égyptienne.

La fin lamentable de l'opération est connue. Pour des raisons techniques et politiques, le débarquement des Franco-Britanniques ne pourra avoir lieu que le 5 novembre au matin, leur objectif supposé étant « la séparation des combattants » ¹⁶. Ce retard sera fatal à leur entreprise. Le 3 novembre au soir, l'Assemblée générale des Nations unies a voté une résolution américaine condamnant l'intervention anglo-franco-israélienne.

Le 4 novembre, le Conseil de Sécurité étant neutralisé par le veto franco-britannique, elle a adopté un projet canadien de création d'une force de police internationale ¹⁷. Le général canadien Burns, alors chef d'état-major de l'ONUST, s'est vu offrir par le secrétaire général le commandement de cette force. La création de la force est décidée par l'Assemblée générale au matin du 5 novembre pendant que les parachutistes britanniques et français sautent à l'ouest et au sud de Port-Saïd. Le 4 au soir, Israël, se désolidarisant de ses partenaires, a fait savoir qu'il acceptait le cessez-le-feu imposé par les Nations unies.

L'URSS, enfin – après avoir brisé la veille avec ses troupes l'insurrection hongroise – n'éprouve aucun embarras à adresser un ultimatum brutal aux trois pays agresseurs. Chepilov présente le 5 novembre au Conseil de Sécurité un projet de résolution invitant les gouvernements concernés à cesser les opérations militaires dans les douze heures. L'ultimatum est renouvelé dans la soirée, sous forme de lettres dans

14. *Op. cit.*, p. 470.

15. *Op. cit.*, p. 480.

16. Nasser avait rejeté l'ultimatum du 30 octobre.

17. Résolution 1000 : cette procédure, permise par la résolution Acheson du 3 novembre 1959 – prise pendant l'affaire coréenne – fut jugée irrégulière par l'URSS qui refusa de participer au financement de la force.

lesquelles Boulganine annonce « que le gouvernement soviétique [est] pleinement résolu à recourir à l'emploi de la force pour écraser les agresseurs et rétablir la paix en Orient ¹⁸ ».

L'avertissement est trop grave pour qu'il soit négligé. Mais le coup décisif sera porté par les États-Unis. Eisenhower soumet Eden à une très forte pression. Lorsque des spéculations américaines contre la livre sterling amènent celle-ci à la limite de l'effondrement, la Grande-Bretagne cède et Sir Anthony oblige Guy Mollet à accepter le cessez-le-feu. Lorsque celui-ci est proclamé le 6 au soir, les troupes franco-britanniques n'ont pas dépassé le kilomètre 36.

Il ne restera plus aux Franco-Britanniques qu'à occuper le terrain jusqu'à l'arrivée de la Force internationale, dont les premiers éléments débarquent à Port-Saïd le 22 novembre. L'évacuation durera jusqu'au 23 décembre.

Le bilan

Les conséquences de l'aventure de Suez seront désastreuses pour la Grande-Bretagne et la France. Les États-Unis sont également perdants dans la mesure où le prestige de l'URSS se trouve considérablement grandi dans le tiers monde. Leurs intérêts majeurs au Moyen-Orient se trouvent préservés, mais, comme le remarque Henry Kissinger, en ayant contribué par « une politique à courte vue et menée pour la galerie » à affaiblir la position de la Grande-Bretagne et de la France, les États-Unis vont se trouver contraints « à combler le vide au Moyen-Orient et à l'est de Suez, et à assumer ainsi la responsabilité morale de décisions géopolitiques délicates ¹⁹ ».

Des trois associés, Israël seul – dont les pertes s'élèvent tout de même à 232 tués ²⁰ – peut s'estimer gagnant. C'est l'avis d'André Chouraqui : « Si, dit-il, le but déclaré d'Israël était de détruire la menace que l'armée égyptienne et les commandos de fedayine faisaient peser sur son existence même, on peut dire que l'opération constituait pour lui non seulement un succès militaire, mais qu'elle renforçait sa sécurité ²¹. » De fait, l'installation d'une force internationale sur sa frontière avec l'Égypte (et sur le seul territoire égyptien) avec l'accord de celle-ci, doit en principe garantir sa sécurité de ce côté.

D'autre part, en échange de l'évacuation du Sinaï par ses troupes et de leur retour sur leurs bases de départ (qui seront effectifs le 19 mars 1957), Israël obtiendra – après des négociations longues et serrées – l'occupation par les « Casques Bleus » de la bande de Gaza et de Charm-el-Cheikh, dans le détroit de Tiran. Du coup, les fedayine de Gaza se trouvent neutralisés et aucune opération armée ne sera

18. Lettre à Guy Mollet.

19. Henry Kissinger, *A la Maison Blanche*, t. I, p. 363.

20. Les pertes égyptiennes sont évaluées à 650 tués (et 15 000 prisonniers). Les Français eurent 10 tués et les Britanniques 22. Un pilote israélien fut fait prisonnier.

21. *Op. cit.*, p. 41.

dirigée de Gaza contre Israël entre mars 1957 et mai 1967. Quant au port d'Eilat son accès se trouve enfin débloqué. « Tous les objectifs que Ben Gourion avait énoncés le 28 octobre [...], pourra dire Abba Eban, avaient été atteints : nous avons mis fin au blocus de nos approches méridionales et la paix régnait autour de Gaza ²². »

Mais la victoire diplomatique du Rais, enivrant les masses arabes, va porter celui-ci à la tête du monde arabe. L'Égypte va apparaître comme l'incarnation même de l'arabisme. « Le traumatisme subi par les peuples d'Orient, analyse Jean-Pierre Alem, provoqua la vertigineuse accélération d'un processus qui était en cours depuis des années mais se développait avec lenteur : la substitution aux patriotismes nationaux du nationalisme populaire arabe. Transformation profonde qui offrit au président Nasser des moyens de subversion et de domination dont il usa avec un art inégalé ²³. »

L'encercllement d'Israël par des nations encore plus hostiles, disposant d'une aide militaire soviétique considérable, fera peser sur son avenir de sombres nuages jusqu'à ce qu'éclate une nouvelle guerre en 1967.

22. *Op. cit.*, p. 200.

23. *Op. cit.*, p. 38.

CHAPITRE IV

L'ONUST À L'ÉPOQUE DE LA FUNU I ET DU GONUL (1956-1967)

« Les observateurs militaires, armés de l'autorité morale de l'Organisation des Nations unies, de leur courage et de leur résolution, ont été en mesure de remplir leur mission de paix et se sont acquis le respect des populations. »

Dag Hammarskjöld

(Rapport du 17 novembre 1958
au Conseil de Sécurité, relatif au GONUL)

1. LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (FUNU I)

La première force de maintien de la paix : la FUNU

Lorsque, par sa résolution 25 du 27 juin 1950, le Conseil de Sécurité¹ avait invité les membres des Nations unies à fournir au gouvernement sud-coréen toute l'assistance qui lui était nécessaire pour résister à l'agression nord-coréenne, il avait entrepris une opération de caractère répressif (qui devait être la seule de l'histoire des Nations unies).

L'objectif poursuivi par la création de la « Force d'Urgence des Nations Unies² », est tout différent. La FUNU est la première force de maintien de la paix (*Peace keeping*) mise sur pied par l'ONU. Les problèmes qui vont se poser pour son organisation, sa mise en place, la définition et l'exécution de sa mission sont tout à fait nouveaux pour New York. Cette expérience jouera un rôle très important pour l'avenir car elle va servir d'exemple pour la création des futures forces de maintien de la paix. Les principes dégagés pour la mise en œuvre de la FUNU I seront pratiquement ceux qui régiront le fonctionnement

1. En l'absence de l'Union soviétique, qui s'était retirée du Conseil de Sécurité le 13 janvier 1950, afin de protester contre le refus d'y admettre la République populaire de Chine.

2. En anglais *United Nations Emergency Force* (« UNEF »).

des forces ultérieures du même type (FUNU II, FNUOD, FINUL), à savoir notamment le consentement et la coopération de l'État hôte, et l'interdiction d'utiliser les armes pour l'exécution de la mission³.

La résolution 395 votée le 7 novembre 1956 par l'Assemblée générale, qui crée cette première « Force d'Urgence », fixe aussi les limites de sa mission : « Elle serait, dit le texte, davantage qu'un corps d'observateurs, mais, en aucune façon, une force militaire contrôlant temporairement le territoire sur lequel elle est stationnée. La Force n'aurait pas, non plus, de fonctions militaires excédant celles qui lui étaient nécessaires pour maintenir une situation de paix, à la condition que les parties prenantes au conflit prennent toutes les mesures nécessaires, conformément aux recommandations de l'Assemblée générale. » Ce texte déçoit beaucoup le commandant désigné de la Force, le général canadien Burns, alors chef d'état-major de l'ONUST, qui avait estimé « que la Force devait être assez forte pour ne pas être en danger d'être écartée, rejetée ou ignorée, comme les observateurs militaires de l'ONU l'avaient été en Palestine – principalement par les Israéliens, mais de temps en temps par les autres parties. Je pensais, dit-il, qu'une telle force, étant donné les effectifs des forces armées en Israël et en Égypte, devait être de la taille d'une division, avec une brigade de chars et des moyens aériens propres de reconnaissance et de chasse – le tout organisé comme une force opérationnelle capable de combattre⁴ ».

L'agglomérat de bataillons disparates, avec un niveau d'entraînement très inégal, qui va constituer la FUNU, correspond très peu à ce que souhaitait le général Burns. Mais le principal facteur de faiblesse de la Force est que sa création a été décidée par l'Assemblée générale et non par le Conseil de Sécurité (paralysé par le double veto français et britannique). Organe subsidiaire de l'Assemblée, la FUNU ne peut avoir plus de pouvoir que l'organe principal. « Il en résulte, nous dit le professeur Chaumont⁵, la conséquence suivante : cet organe ne peut opérer qu'avec le consentement de tous les intéressés. » « En créant une force, dit encore P. Poirier⁶, le Conseil de Sécurité peut ordonner à un État le stationnement de cette Force sur son sol; l'Assemblée générale, elle, ne peut que "recommander", ce qui suppose obligatoirement l'assentiment de l'État intéressé. » Ce facteur de faiblesse, s'il ne nuira pas au fonctionnement de la Force pendant les dix années de son existence, sera la cause de son retrait précipité en 1967 et du conflit qui suivra.

3. L'opération des Nations unies au Congo (ONUC) présentait – du moins à partir de 1961 – un caractère tout à fait différent puisqu'il s'agissait, sur demande des autorités légitimes, de contribuer à réduire la sécession katangaise, qui menaçait de plonger le pays dans le chaos. C'était en fait une opération d'instauration de la paix (*peace making*). A Chypre, il s'agissait initialement (en 1964) d'une opération de police. Toutefois, l'expérience de la FUNU sert de base à la mise sur pied de ces forces et à leur fonctionnement.

4. Général Burns, *op. cit.*, p. 188.

5. Cité par Ph. Manin, « L'ONU et le maintien de la paix », p. 106.

6. *Ibid.*

La composition de la Force ne sera arrêtée qu'après une longue et délicate négociation avec l'Égypte. Il sera finalement décidé que les contingents seront fournis par les dix pays suivants : Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Finlande, Inde, Indonésie, Norvège, Suède et Yougoslavie. L'ensemble devra constituer une force de près de 6 000 hommes.

Un onusien chez Beaufre : le Français Sabatier!

Le premier détachement qui se présente à Port-Saïd est une compagnie norvégienne. Elle est accueillie le 21 novembre par le détachement d'observateurs que l'ONUST y a dépêché et qui sert d'intermédiaire entre les forces franco-britanniques et l'état-major provisoire – formé également de personnels de l'ONUST – que le général Burns a installé au Caire le 12 novembre. Ce détachement de dix UNMO et trois FSO que mène un Danois, le major Muller, a dû être acheminé par mer, à partir de Haïfa, les Israéliens ayant soulevé des difficultés pour laisser le convoi s'engager dans le Sinaï. Les observateurs ont donc voyagé à bord d'un bateau de débarquement britannique, le *HMS Striker*, et ont débarqué à Port-Fouad le 13 novembre.

Parmi eux se trouve un Français : le chef de bataillon Sabatier. Sorti de Saint-Cyr en 1939, Marcel-Hugues Sabatier a fait la guerre de 1939-1940 dans les Alpes, puis, passé en Afrique du Nord, a combattu en Tunisie et participé à la campagne d'Italie. Il est arrivé à l'ONUST quelques mois auparavant, venant du Maroc, où il servait comme officier des Affaires indigènes. Il en a gardé le képi bleu clair, marqué de l'étoile et du croissant, ainsi qu'un port seigneurial qui l'a fait surnommer par ses camarades des A.I. « le petit roi ». Lorsqu'on apprend, au PC de la force « A », à Port-Fouad, l'arrivée d'émissaires de l'ONU, les officiers d'état-major se préparent à leur réserver un accueil plutôt frais. Aussi, quand apparaissent la sympathique figure et le képi bleu du commandant Sabatier, c'est un éclat de rire général. « Un Français! Vous vous rendez compte... » Voilà notre UNMO fêté. Il retrouve même des camarades. Le général Beaufre, qui l'avait connu en Tunisie, l'invite à déjeuner, en compagnie du journaliste Randolph Churchill, fils de Winston. Avec un tel émissaire, les relations s'établissent aisément entre l'ONU et les Français. Du côté britannique, les choses se passent également bien, l'envoyé de l'ONU étant le major australien Carter.

Reçus ensuite par le commandant des forces terrestres alliées, le général Stockwell, les observateurs se rendent à El Cap où se trouve la position alliée la plus avancée sur la route d'Ismaïlia, afin de préparer l'interposition d'une unité de la FUNU entre les belligérants. Resté à Port-Saïd avec le major Carter pour assurer la liaison avec le commandement allié, Sabatier partira à bord du dernier bateau français le 22 décembre à destination de Chypre, d'où il regagne Jérusalem par avion. Juste avant ont eu lieu les cérémonies de remise des villes

de Port-Saïd et de Port-Fouad au lieutenant-colonel Enghom, commandant le bataillon mixte Danemark-Norvège. Geste de pure forme, puisque, le lendemain, la FUNU rendra au gouverneur égyptien, Mahmoud Riad, le contrôle de ces localités, et que, dès l'après-midi du 23 décembre, l'armée égyptienne reprendra possession des lieux. Mais, en jouant les intermédiaires, la FUNU aura épargné une humiliation aux représentants de la France et de la Grande-Bretagne. Ce n'est pas là le seul aspect positif de la présence de la FUNU à Port-Saïd. Pendant un mois, en occupant les points névralgiques de l'agglomération, en menant des activités soutenues de patrouille, elle contribuera à réduire au minimum les actes de sabotage et les harcèlements⁷ commis par les irréguliers égyptiens.

La FUNU traverse le Sinaï (2 décembre 1956-6 mars 1957)

Une fois le corps expéditionnaire embarqué, il reste à la FUNU à accomplir le second terme de sa mission, qui est de raccompagner les troupes israéliennes jusqu'à la ligne d'armistice de 1949.

Le mouvement israélien débute le 2 décembre, avec un retrait de cinquante kilomètres à l'est du canal de Suez, mouvement suivi par le bataillon yougoslave. Le repli israélien se poursuit à partir du 23 décembre par étapes successives, précédées chaque fois d'après négociations, tant à New York que sur le terrain, entre les généraux Dayan et Burns. Les Israéliens, dit ce dernier⁸, « avaient tendance à traîner les pieds – en partie parce que les militaires et la population étaient déçus de devoir abandonner leurs “conquêtes”, et en partie parce que le gouvernement israélien voulait se cramponner au territoire qu'il occupait, tant qu'il n'avait pas reçu une réponse satisfaisante à ses demandes relatives à la bande de Gaza et à Charm-el-Cheikh, l'ancienne position égyptienne fortifiée qui contrôlait le passage à travers le détroit de Tiran. »

Les unités de la FUNU⁹ suivent les Israéliens à cinq kilomètres environ. Elles sont précédées des observateurs de l'ONUST dans leurs jeeps blanches arborant des drapeaux blancs. Ceux-ci prennent contact avec les Israéliens à chaque étape et arrêtent en commun la ligne à ne pas dépasser par la FUNU. Ils se font également communiquer les plans des champs de mines, dont certains itinéraires sont truffés.

Le 15 janvier, la FUNU pénètre à El Arish, dont la population accueille chaleureusement les soldats yougoslaves aux cris de *Yahya Tito!* et *Yahya Nasser!* (Vive Tito, vive Nasser). Mais ce n'est que le 6 mars, après de pénibles tractations, que les Israéliens, ayant reçu

7. La FUNU veille notamment à la sécurité des civils et des biens français à Port-Saïd entre le départ du corps expéditionnaire et le retour de l'armée égyptienne.

8. *Op. cit.*, p. 240.

9. Encore très faibles en effectif, le bataillon indonésien n'ayant rejoint qu'en janvier 1957, le bataillon brésilien en février et la compagnie de reconnaissance canadienne au mois de mars.